



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**17<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 30 septembre 1997, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## **Allocution de M. Emomali Rahmonov, Président de la République du Tadjikistan**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va d'abord entendre une allocution du Président de la République du Tadjikistan.

*M. Emomali Rahmonov, Président de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. M. Emomali Rahmonov, Président de la République du Tadjikistan et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Rahmonov** (*interprétation du russe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, M. Oudovenko, de votre élection à l'important poste de Président de l'Assemblée générale et à vous souhaiter plein succès dans la direction des travaux d'une instance si importante pour la communauté internationale tout entière.

Il y a trois ans, prenant la parole du haut de cette tribune, j'avais souligné que, malgré la recrudescence des affrontements armés dans mon pays, les dirigeants du

Tadjikistan avaient opté, fort justement, pour le dialogue politique comme seul moyen de parvenir à la paix et à la réconciliation nationale.

Nous pouvons aujourd'hui constater les résultats de cette politique. Grâce à un appui international actif, le processus de négociation a permis au peuple tadjik de prendre des décisions historiques jetant ainsi les bases de progrès constructifs dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude aux membres de l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à son Représentant spécial au Tadjikistan, M. Gerd Merrem, pour l'attention soutenue et attentive qu'ils ont accordée à la recherche d'un règlement au Tadjikistan et, bien entendu, à la solution des problèmes du Tadjikistan en général. Nous sommes particulièrement reconnaissants des initiatives prises par la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et d'autres États, ainsi que par certaines organisations internationales et régionales qui ont participé en qualité d'observateurs aux pourparlers intertadjiks et qui ont apporté une contribution substantielle au processus ardu de négociation. Nous sommes profondément reconnaissants à tous les pays amis, aux organisations internationales et surtout aux membres du système des Nations Unies qui ont apporté et continuent d'apporter leur aide à l'instauration d'une paix et d'une entente durables au Tadjikistan.

Nous sommes déterminés à nous attacher sans relâche à obtenir la mise en oeuvre intégrale de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan. Nous comptons, pour ce faire, sur l'appui croissant de l'ONU et de ses missions d'observateurs, agissant en étroite coopération avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Sans cette coopération, il serait extrêmement difficile de mettre en oeuvre la composante militaire des accords intertadjiks ou de parvenir au règlement final du problème des réfugiés.

Un autre aspect important de la contribution des Nations Unies au processus de paix au Tadjikistan est l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale d'aide humanitaire et la reconstruction de notre économie après le conflit. La résolution 51/30 J de l'Assemblée générale, adoptée le 25 avril 1997, sur l'aide humanitaire internationale d'urgence pour une paix durable et la réconciliation au Tadjikistan, définit le cadre approprié pour cette initiative. Nous espérons que cette initiative se poursuivra et que sera adoptée une résolution mise à jour qui tienne pleinement compte des caractéristiques de la période de transition et des besoins humanitaires de la population tadjike.

Parmi la multitude de conflits et de situations de crise qui sont malheureusement entrés dans une nouvelle phase pendant la période postérieure à la guerre froide, nous sommes particulièrement préoccupés par la situation qui règne dans l'État islamique voisin d'Afghanistan. Avec nos partenaires d'Asie centrale membres de la CEI, ainsi qu'avec la Russie, nous avons maintes fois exprimé notre profonde inquiétude face aux effets déstabilisateurs que la situation en Afghanistan a sur l'ensemble de la région et même au-delà.

S'agissant de l'initiative des Cinq d'Almaty, il y a un an environ, le Conseil de sécurité a pris une part plus active à la solution des problèmes afghans. Avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, les décisions du Conseil de sécurité constituent la meilleure base possible pour mettre fin à la guerre fratricide qui fait rage depuis tant d'années dans ce pays.

Je dois dire sans ambages que le fait que le problème afghan n'a pas encore été résolu risque de saper la paix fragile qui règne au Tadjikistan. Nous espérons que, compte tenu de la position adoptée au Sommet des Huit de Denver, et grâce à leur expérience de la coopération en vue du règlement des conflits dans les Balkans et dans d'autres points chauds dans le monde, la Russie et les États-Unis, de

concert avec les autres États concernés et appuyant l'engagement de l'ONU, joueront un rôle décisif pour permettre le règlement du problème afghan dans un avenir aussi proche que possible.

Je serai honnête avec l'Assemblée : l'instauration de la paix en Afghanistan revêt un intérêt vital pour le Tadjikistan. En effet la paix contribuerait à réduire considérablement la circulation d'armes et de drogues à travers la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, ainsi que la prolifération du terrorisme et des vagues d'extrémisme qui déstabilisent toute la région.

Je tiens maintenant à aborder la question de la réforme de notre Organisation. Nous attachons une grande importance à l'ONU, qui est un mécanisme déterminant pour le maintien de la paix et de la sécurité. L'idée d'adapter l'Organisation aux réalités contemporaines est à n'en pas douter importante et nécessaire. Dans la situation actuelle de transition, le rôle stabilisateur de l'ONU doit continuer de croître.

Il est important de faire preuve de pragmatisme dans notre approche de la réforme des Nations Unies, en nous concentrant sur les questions les plus urgentes, et en maintenant un équilibre raisonnable entre l'innovation et les mécanismes de renforcement dont l'efficacité a été démontrée.

En tant qu'État ayant connu personnellement toutes les affres de la guerre civile et ayant parcouru la route difficile de la réconciliation, avec l'appui et l'assistance des Nations Unies, le Tadjikistan est convaincu de la nécessité de conserver des mécanismes solides et efficaces de rétablissement de la paix. Avant tout, en ce qui concerne les travaux du Conseil de sécurité, ceux-ci doivent préserver leur caractère opportun et leur efficacité. Nous croyons que la représentativité du Conseil de sécurité serait accrue si sa composition n'était pas seulement élargie aux candidats des États industrialisés, comme l'Allemagne et le Japon, mais aussi, selon le principe du roulement, aux représentants de pays en développement.

S'agissant des questions administratives et budgétaires, nous estimons qu'il est important d'assurer une croissance nulle et, si possible, une croissance théorique nulle du budget de l'ONU. Nous devons utiliser les ressources matérielles et humaines plus efficacement, et renforcer les mécanismes de surveillance des travaux de l'appareil des Nations Unies. Nous devons également compter sur la compréhension de la communauté internationale à l'égard des difficultés financières temporaires que traversent certains

États en développement et les pays qui viennent de vivre un conflit.

Nous pensons qu'il est juste que la stratégie pour le XXIe siècle soit celle du développement durable, de façon à assurer la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Bien que nous ne soyons pas entièrement satisfaits des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue l'été dernier, cette session a tout de même permis, ce qui est important, de dresser la liste des moyens d'accélérer le progrès dans les domaines clefs du développement durable, tels que définis dans le programme Action 21.

En tant que pays qui a souffert de la guerre civile et qui se trouve dans une phase de transition vers l'économie de marché, le Tadjikistan espère que l'Organisation des Nations Unies accordera une attention plus soutenue et participera plus efficacement au développement durable des pays à économie en transition, notamment en adoptant des mesures visant à neutraliser les conséquences sociales négatives de cette phase. Nous pensons que l'ONU peut et doit maintenir son rôle unique qui est d'apporter un appui international à l'intégration des États à économie en transition au sein de systèmes commerciaux et économiques mondiaux, et à leur participation aux institutions et mécanismes régulateurs nouveaux et existants. Ces exigences ont été prises en compte dans l'Agenda pour le développement, adopté par l'Assemblée générale en juin dernier.

L'absence de conditions de paix n'a pas permis au Tadjikistan de s'orienter notablement vers un développement durable et il n'a pas été ainsi en mesure de mettre en oeuvre intégralement les recommandations du programme Action 21.

En raison des affrontements civils qui ont balayé le pays, le Gouvernement tadjik, ces dernières années, s'est principalement efforcé d'avoir pour objectifs l'arrêt du conflit, le rétablissement de la paix et de la tranquillité et la création de conditions permettant d'intégrer la population à des activités économiques et créatives.

De nouvelles perspectives de paix nous permettent de redoubler d'efforts et de nous concentrer sur les problèmes encore non résolus. Il s'agit avant tout de reconstituer au plus vite l'infrastructure économique et sociale qui a été détruite. Il y a également le retour des réfugiés dans leurs foyers ainsi que leur adaptation sociale et psychologique, et leur réinsertion dans de nouvelles conditions de vie, la participation active des citoyens aux activités économiques grâce à la création d'emplois, question cruciale, et surtout

la création de conditions propices pour le développement démocratique de la société tadjike.

Aujourd'hui, une transition profonde est en cours vers une économie de marché à orientation sociale. Dans le contexte d'un processus de paix toujours plus important, les réformes économiques qui sont introduites par le Gouvernement tadjike promettent de donner des résultats positifs dans un avenir prévisible. Les richesses naturelles du pays, l'eau, l'énergie et les ressources intellectuelles du pays favorisent ce développement.

Cependant, la réalité exige que nous voyons les choses en face. Nous devons reconnaître que sans un appui international, il serait extrêmement difficile de mener rapidement la reconstruction et des tâches créatives. Avant tout, il s'agit pour les donateurs de poursuivre leurs louables efforts en offrant une aide humanitaire aux groupes sociaux les plus vulnérables qui ont souffert de la guerre civile. Les réformes économiques elles-mêmes, qui sont en cours dans le pays, doivent également être appuyées de façon efficace et ciblée. Cela impliquerait un flux supplémentaire d'investissements au Tadjikistan, une participation plus active du potentiel d'exportation du pays aux transactions commerciales internationales et notre intégration progressive aux institutions financières et commerciales internationales. Je voudrais exprimer l'espoir qu'à ce stade de son développement, le Tadjikistan ne sera pas abandonné seul face à ses problèmes.

Le but proclamé dans la Charte des Nations Unies, celui

«de préserver les générations futures du fléau de la guerre,»

a une signification particulière pour notre peuple qui a connu les affres d'une guerre fratricide. Notre expérience montre que les activités de l'ONU, fondées sur des efforts coordonnés de ses États Membres, peuvent conduire à des résultats tangibles et aplanir des divergences en apparence inconciliables, nous permettant ainsi de suivre une voie pacifique et non violente.

Nous notons les efforts inlassables qu'accomplit l'Organisation des Nations Unies pour renforcer et maintenir, sur une base pratique, la paix et la sécurité internationales dans le contexte de conditions nouvelles et en évolution constante. À cet égard, nous pensons que ces activités pourraient être utilement dynamisées par la convocation, en 1999, d'une troisième conférence internationale de paix — initiative qui recueille un appui toujours plus grand au sein

de la communauté internationale. Une discussion plus approfondie de la question, à l'aube du XXIe siècle, permettrait d'encourager la compréhension et la coopération mutuelles dans le monde, en tenant compte des intérêts de tous sur la base de l'égalité de tous les pays.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Tadjikistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Emomali Rahmonov, Président de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

### Point 9 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam.

**Le Prince Mohamed Bolkiah** (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection. Je suis certain que vous dirigerez nos travaux de manière efficace et nous nous réjouissons de travailler avec vous.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général de la façon dont il a entamé son mandat en répondant aux demandes de réforme des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par ailleurs, je remercie le Président sortant de l'appui qu'il nous a offert dans ce travail très important.

Monsieur le Président, vous accédez à la présidence de l'Assemblée à un moment décisif. De toute évidence, il n'existe pas de réponse facile aux nombreux défis que connaît l'Organisation mais il y a une chose que nous pouvons tous espérer réaliser : avoir une approche positive et constructive. Je vais dire brièvement quelques mots sur deux aspects des activités actuelles de l'ONU qui intéressent particulièrement le Brunéi Darussalam : d'abord, la paix et la sécurité; ensuite, le train de réformes proposé par le Secrétaire général.

S'agissant du premier point, nous avons été heureux d'avoir eu la chance de faire quelque chose pour apporter une aide au Moyen-Orient et en Bosnie-Herzégovine. Mais nous avons été consternés par ce qui s'est passé cette année,

en particulier au Moyen-Orient. La situation actuelle n'est pas celle que nous espérions. Le processus de paix a commencé à être perturbé lorsqu'Israël a décidé d'implanter des colonies de peuplement à Jérusalem-Est. Cela a été une mauvaise décision. À l'évidence, cette politique ne visait pas à contribuer au processus de paix. Nous aimerions donc que les Israéliens fassent quelque chose de positif pour réparer les dommages causés.

Depuis plusieurs années, nous avons été clairs quant à notre position. Nous ne souhaitons pas un retour en arrière. Le moment est venu de dépasser le stade des mots, des arguments et des résolutions. Ce que nous voulons voir, c'est un processus de paix qui se poursuive réellement. D'une manière ou d'une autre, il faut sortir de l'impasse et nous apprécions grandement les efforts déployés par la Jordanie, l'Égypte et les États-Unis en ce sens. Nous les encourageons, ainsi que tous les pays qui peuvent contribuer à poursuivre leurs efforts, en dépit des nombreuses difficultés.

En ce qui concerne la situation en Bosnie, nous avons également été déçus de voir comment certains éléments continuent de menacer la cause de la paix. Les signes montrant que le peuple bosniaque se réjouit des nouvelles possibilités de mener une vie normale sont légion. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures vigoureuses afin de mettre en oeuvre l'Accord de Dayton. À notre avis, ces mesures sont incontestablement prises en faveur du peuple bosniaque. Nous leur offrons notre plein appui.

Ce ne sont là que deux des régions où les efforts des Nations Unies ont échoué. Nous pouvons en citer beaucoup d'autres encore en Europe, en Asie et en Afrique. Ce qui est nécessaire, partout, c'est la détermination de régler tous les problèmes pacifiquement par la voie du dialogue et de la négociation.

Dans cet esprit, les progrès sont possibles. Nous en voulons pour preuve les grands efforts déployés en Asie du Nord-Est en vue de trouver une solution aux problèmes sur la péninsule coréenne. La situation complexe de la Corée pourrait avoir des répercussions sur tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. C'est pourquoi nous nous félicitons vraiment de la tenue de négociations quadripartites en vue d'atténuer les tensions et de rétablir la confiance et, pour les mêmes raisons, nous sommes heureux d'appuyer l'initiative de l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO), car elle contribuera à éliminer une sérieuse menace à la paix.

En matière de paix durable, toutefois, nous avons appris à ne rien considérer comme acquis.

Cette année, certaines causes de l'instabilité ont été mises en lumière dans notre région, ce qui est inquiétant. Les récentes attaques dont ont fait l'objet nos devises et nos institutions financières nous ont tous bouleversés. On ne peut les considérer comme de simples fluctuations du marché. Les commentateurs peuvent bien les appeler comme cela, mais cela n'est pas correct, c'est trop simpliste. Les effets de ces attaques sont pareils à ceux d'une maladie, ils s'attaquent au coeur de nos systèmes économiques. Ils cherchent les points faibles, et les pays en développement ont une immunité limitée.

Mais nous survivrons. Nos fondations sont solides. Toutefois l'expérience nous a enseigné une leçon. Nous réalisons combien nous sommes tous profondément touchés par la mondialisation, les forces du marché et l'interdépendance. Les marchés sont tout sauf égaux et cela signifie que les organisations mondiales auxquelles nous appartenons doivent être extrêmement efficaces.

La plus importante d'entre elles est l'Organisation des Nations Unies, et cela m'amène aux questions auxquelles le Secrétaire général attend que nous répondions à cette session : que pensons-nous du train de réformes qu'il propose? Contribueront-elles au développement des nations?

En gros, je répondrai qu'à notre avis, l'ensemble de propositions est meilleur que les tentatives de réforme antérieures. Dans l'ensemble, elles abordent avec fermeté les bonnes questions, et, comme nous appuyons depuis longtemps l'idée de réforme de l'ONU, nous nous félicitons de ces propositions.

Toutefois, nous avons quelques observations à faire. Nous pensons qu'elles sont constructives et espérons qu'elles seront prises en compte par le Secrétaire général. Comme beaucoup l'ont fait remarquer, l'ensemble de propositions semble, en gros, porter sur la gestion. Cela reflète la longue expérience du Secrétaire général au sein de l'Organisation. Mais les principes de bonne gestion ne représentent qu'un aspect des réformes dont nous avons besoin. Nous espérons qu'un consensus acceptable sera obtenu sur des questions qui préoccupent plus particulièrement les pays en développement.

Nous voudrions que le Secrétaire général veille à ce qu'absolument rien ne vienne affaiblir l'action des Nations Unies auprès des gens ordinaires. Les activités des Nations Unies sur le terrain donnent un sens à l'Organisation pour

des millions de gens. Ainsi, nous ne devons pas laisser tomber nos institutions spécialisées.

En ce qui concerne les propositions en matière de paix et de sécurité, nous espérons que le Groupe de travail achèvera bientôt ses travaux sur le Conseil de sécurité. Cet aspect de la réforme renforcera certainement l'Organisation dans son ensemble.

Pour ce qui est de la coopération pour le développement, nous louons les efforts déployés pour l'améliorer. Elle représente ce qu'il y a de mieux en matière de coopération internationale. Elle a aussi un lien direct avec l'important Chapitre IX de notre Charte, qui prône le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. Faute de quoi il ne peut y avoir de paix et de sécurité durables dans le monde en développement.

Enfin, il y a la question de la viabilité financière, peut-être la plus importante de toutes, si l'on veut que la réforme soit efficace. Nous trouvons les différentes propositions intéressantes, mais nous nous préoccupons de savoir si elles fournissent une solution à long terme. Nous voulons dès lors approfondir l'examen de ces questions. Naturellement, nous comptons sur la Commission pour examiner en détail ces formules.

Après ces quelques observations, je voudrais terminer en présentant une fois de plus mes félicitations au Secrétaire général pour le travail qu'il a accompli. Comme je l'ai dit, c'est un bon début. Une fois l'entreprise achevée, nous espérons que le résultat ne sera pas seulement une réforme administrative, mais une profonde refonte des principes fondamentaux de notre Charte.

Nous souhaitons au Secrétaire général et à vous, Monsieur le Président, beaucoup de succès dans l'année à venir. Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible pour aider les Membres à réagir comme il convient face à ce que le Secrétaire général a à juste titre qualifié d'exigences et d'occasions sans précédent.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Trinité-et-Tobago, S. E. l'honorable Ralph Maraj.

**M. Maraj** (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago, j'ai le plaisir et l'insigne honneur de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que

le Gouvernement ukrainien, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre direction compétente, l'examen des questions importantes et urgentes par l'Assemblée générale, à ce moment décisif de l'histoire de l'ONU, ira de l'avant.

J'aimerais également exprimer ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour la manière excellente dont il a dirigé la dernière session. Son style dynamique et inimitable a laissé une marque profonde sur le *modus operandi* de l'Assemblée générale. L'Ambassadeur Ismail mérite nos félicitations pour les efforts qu'il a déployés pour faire avancer les travaux de l'Assemblée générale sur des questions telles que la réforme du Conseil de sécurité, l'Agenda pour le développement et la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21.

La Trinité-et-Tobago reste attachée aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, alors que nous approchons du XXIe siècle et qu'une nouvelle série de questions requiert notre attention en tant qu'États-nations, notre engagement à l'égard de l'Organisation est tout aussi immuable, tout aussi intense. La Trinité-et-Tobago continue de croire à l'efficacité de l'ONU, organisation qui se trouve maintenant à une étape décisive de son évolution. Nous applaudissons le Secrétaire général Kofi Annan, qui a présenté des propositions de réforme peut-être les plus complètes de l'histoire de l'Organisation. Une Organisation structurée sera mieux à même de répondre plus rapidement aux défis du siècle prochain. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale a besoin de l'ONU. Aucun autre organe n'approche, même de loin, son universalité et elle reste l'instance la mieux appropriée pour s'attaquer aux questions connexes de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Si la communauté internationale doit traiter de ces éternelles questions, nous devons en même temps faire face aux tâches écrasantes que sont la fourniture de l'aide humanitaire, et la promotion de la bonne gestion des affaires publiques, de la démocratie et des droits de l'homme. En cette période d'après-guerre froide l'ONU doit s'efforcer de forger une communauté internationale sur la base de la paix, de la justice, de l'équité, de la démocratie et du droit international.

La Trinité-et-Tobago est préoccupée par la montée des conflits et des tensions politiques et par les différends de longue date qui ne sont pas réglés et continuent de menacer

la paix et la sécurité internationales. Des efforts accrus doivent être faits par la communauté internationale pour régler ces conflits en recourant à des moyens pacifiques. La Trinité-et-Tobago tient à redire son attachement au non-recours à la force dans la conduite des relations internationales et au règlement pacifique des différends. Nous continuerons d'appuyer les missions de maintien de la paix menées par l'ONU, et d'apporter notre contribution en faveur de la démocratie, comme l'atteste notre participation aux processus électoraux dans des pays tels que Haïti, El Salvador, le Nicaragua, la Namibie et l'Afrique du Sud.

La présente session de l'Assemblée générale va encore une fois oeuvrer à la recherche constante d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. À cette étape délicate du processus de paix, la Trinité-et-Tobago estime qu'une paix durable ne pourra être établie que si toutes les parties au différend appliquent les résolutions pertinentes de l'ONU et mettent en oeuvre les accords et les garanties auxquels elles ont souscrit lors de négociations bilatérales et multilatérales.

Dans la région des Caraïbes, nous nous félicitons de l'appui donné par la communauté internationale au Gouvernement et au peuple haïtiens. Cet appui a contribué aux progrès faits jusqu'à présent dans l'édification de la démocratie et le renforcement de ses institutions. Nous sommes convaincus que la décision récente de proroger le mandat de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti était nécessaire pour consolider les acquis. Nous devons continuer de fournir un appui matériel et autres pour renforcer la démocratie en Haïti et son développement économique. Ce sont là les piliers nécessaires à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays.

La Trinité-et-Tobago, en tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'engage à continuer d'apporter sa contribution à la consolidation de ce processus. C'est dans ce contexte que nous avons accueilli Haïti en tant que quinzième État membre de la CARICOM à la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM qui s'est tenue à Montego Bay, à la Jamaïque, en juillet dernier. La Trinité-et-Tobago continue de participer aux efforts que déploie la communauté internationale dans cette période de transition, comme le prouve la désignation d'un ressortissant de la Trinité-et-Tobago, l'Ambassadeur Colin Granderson, au poste de Directeur exécutif de l'Organisation des États américains/Mission civile internationale en Haïti. Il faut également rappeler que la Trinité-et-Tobago, dans le cadre d'un effort déployé dans l'hémisphère, a participé à la mission militaire qui a restauré le Président démocratiquement élu en Haïti, et que nos efforts se sont

poursuivis tant aux niveaux civil que militaire après que cet objectif a été atteint.

Dans la période de l'après-guerre froide, le monde a été témoin d'une escalade dans les violations des droits de l'homme, notamment certains cas de génocide et d'autres crimes odieux contre l'humanité. La Trinité-et-Tobago a toujours été préoccupée par de telles atrocités. La Trinité-et-Tobago est fière du rôle qu'elle a joué pour réinscrire, à l'ordre du jour politique et juridique international, la question de la création d'une cour criminelle permanente internationale.

Mon gouvernement est encouragé par l'appui croissant que recueille la création de la cour criminelle internationale et nous nous félicitons des progrès substantiels réalisés jusqu'à présent par le Comité préparatoire en vue de sa création. La Trinité-et-Tobago demande instamment aux États Membres de continuer de participer constructivement et activement aux prochaines sessions du Comité préparatoire. En outre, nous demandons instamment une plus grande participation au processus, afin d'assurer le succès de la négociation d'un statut largement acceptable, qui sera parachevé à une conférence de plénipotentiaires qui se tiendra à Rome au cours de l'été 1998.

C'est parce que nous sommes préoccupés par la promotion et la protection des droits de l'homme et que nous condamnons de façon absolue les actes de génocide et les crimes contre l'humanité que la Trinité-et-Tobago a participé au plus haut niveau, en la personne de notre Président, M. Arthur N. R. Robinson, en Italie, à une conférence sur la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme fondamentaux. Cette conférence a traité des questions intéressant les travaux actuels du Comité préparatoire et a exprimé son appui unanime à la création d'une cour criminelle internationale pour veiller à ce que les auteurs de tels crimes soient traduits en justice.

Les innombrables problèmes socioéconomiques, qui sont liés aux considérations de paix et de sécurité, continuent de saper la stabilité de nos pays. À cet égard, la communauté internationale s'est efforcée d'agir en convoquant une série de conférences mondiales pour analyser la situation mondiale et fournir des plans d'action aux niveaux national, régional et international.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est toujours préoccupé par le fait que la communauté internationale n'a pas su fournir les ressources adéquates pour la mise en oeuvre accélérée des engagements pris à ces conférences.

Toute réforme du système des Nations Unies visant l'exécution des programmes décidés par les organes délibérants d'une manière plus efficace doit donc tenir compte de ce facteur.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995, a mis en lumière la nécessité urgente d'éliminer la pauvreté et de mettre au point des politiques pour promouvoir l'équité économique et sociale. Au mois d'octobre 1996, à titre de suivi du Sommet mondial pour le développement social, une réunion ministérielle des Caraïbes sur l'élimination de la pauvreté a eu lieu à Port-of-Spain, à la Trinité-et-Tobago. Les ministres réunis ont élaboré un Plan d'action sur l'élimination de la pauvreté, qui sert de guide pour les gouvernements de la région dans l'élaboration de leurs propres plans nationaux. À cet égard, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a adopté et poursuit avec vigilance comme l'un de ses objectifs premiers une politique de croissance économique durable dans l'équité, en mettant l'accent particulièrement sur l'élimination de la pauvreté.

Mon gouvernement reconnaît le rôle central de l'éducation et son rôle dans l'élimination de la pauvreté et nous avons commencé à modifier les programmes pour donner à tous les enfants un accès égal à une éducation de qualité car nous nous efforçons constamment à la Trinité-et-Tobago d'édifier une «nation de qualité supérieure». L'éducation en elle-même est un élément central de l'objectif du Gouvernement qui est d'édifier une nation de qualité supérieure où tous nos citoyens recherchent l'excellence. Elle s'attache aux normes les plus élevées, est techniquement équipée pour faire face aux réalités d'un environnement professionnel fondé sur les connaissances, et offre des possibilités de faire acquérir des connaissances pour la vie.

En outre, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a mis en place des mécanismes pour faire face au fléau de la pauvreté et aux inégalités sociales grâce aux initiatives suivantes.

Premièrement, nous avons créé une unité de gestion du changement chargée de l'élimination de la pauvreté et de la consolidation de l'égalité, qui rend compte au Conseil ministériel pour le développement social. Ce Conseil a été créé, en octobre 1996, avec l'aide de l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement se félicite de l'appui du PNUD.

Deuxièmement, nous avons créé un Comité sur le déplacement social. Le mandat du Comité comprend la mise

au point de plans généraux en vue d'octroyer une aide à toutes les personnes sans-abri et sans ressources.

Troisièmement, les dépenses consacrées à plusieurs dispositifs de sécurité sociale ont été considérablement augmentées afin de faire face aux problèmes et aux questions qui touchent les femmes, les personnes âgées, les enfants, les adolescents, les handicapés et les déshérités.

Ces mesures ont été reconnues et d'ailleurs prises en compte par le PNUD dans son Rapport sur le développement humain de 1997, qui place la Trinité-et-Tobago en tête de la liste de son indice sur la pauvreté. Selon le Rapport, la Trinité-et-Tobago fait partie des pays qui ont réduit la pauvreté de leur population à un taux inférieur à 10 %.

Nous devons poursuivre ces efforts en faveur de l'élimination de la pauvreté conformément aux programmes et plans d'action convenus. La lutte contre la pauvreté, en particulier en milieu rural, doit prendre en considération les besoins particuliers des femmes et leur pleine intégration au processus de développement.

La Trinité-et-Tobago se félicite donc des progrès réalisés par les Nations Unies dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, dont le principal objectif était d'accorder une plus grande priorité aux questions liées aux différences entre les sexes. Il se félicite également de la nomination d'un fonctionnaire de haut niveau en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général sur la parité entre les sexes et la promotion de la femme.

Les problèmes sociaux et économiques vont au-delà des frontières nationales et exigent donc des solutions internationales fondées sur des partenariats mondiaux renforcés afin de soutenir ces mesures. Lorsque le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, l'honorable Basdeo Panday, a pris la parole à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il a souligné certains problèmes sociaux qui posent une menace particulière à la stabilité et à l'intégrité des petits États. Parmi les problèmes qu'il a cités se trouvaient l'abus et le trafic des drogues ainsi que les problèmes connexes comme le blanchiment d'argent, le trafic d'armes de petit calibre, le terrorisme et la désintégration sociale.

La Trinité-et-Tobago se félicite donc de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les drogues illicites, qui doit se tenir à New York en juin 1998. Cette session devrait être l'occasion appropriée pour les gouvernements de faire un bilan

des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme mondial d'action contre les drogues adopté en février 1990 et devrait permettre d'intensifier les stratégies de lutte contre les drogues et la coopération mondiale.

Le fléau des drogues et ses conséquences concomitantes exigent que des mesures soient prises à différents niveaux. À cette fin, les gouvernements des pays de la région des Caraïbes ont décidé d'établir un programme de protection de l'appareil judiciaire pénal qui facilitera la coopération pour assurer la protection de la confidentialité des témoignages, des jurés, du personnel judiciaire et des forces de l'ordre et de leurs familles. Pour appliquer avec succès ce programme, il sera nécessaire d'obtenir une assistance technique et une formation supplémentaires de la communauté internationale et des institutions, comme le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer mais il relève de la responsabilité — en fait, du devoir — de chaque État d'agir énergiquement sur cette question. Conscient de sa responsabilité, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a pris différentes mesures pour réduire le trafic illicite des drogues et pour éliminer les activités connexes de blanchiment d'argent.

Ces initiatives sont conformes aux conventions et déclarations internationales comme la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, le Mécanisme du Commonwealth relatif à l'assistance mutuelle sur les questions criminelles et la Convention interaméricaine pour l'assistance mutuelle en matière criminelle. La Trinité-et-Tobago a également conclu des accords bilatéraux avec d'autres pays pour renforcer la coopération afin de mettre un terme à l'augmentation de la criminalité transnationale liée au trafic.

Notre gouvernement s'est déclaré déterminé à éliminer les menaces à la stabilité, à la sécurité et à la sûreté qui découlent du fléau du commerce illicite des drogues. Certaines des mesures qui ont été prises sont les suivantes.

La première mesure a été la signature d'un accord sur les opérations maritimes menées contre la drogue avec les États-Unis d'Amérique. Ce mécanisme bilatéral s'est déjà révélé très efficace pour faire face au commerce pernicieux des drogues.

La seconde mesure est l'accroissement des pouvoirs du Gouvernement en matière d'extradition et de négociation des accords avec les pays avec lesquels des accords d'extra-

dition n'existent pas. Nous renégocions les accords existants afin que les procédures d'extradition soient plus efficaces. La Trinité-et-Tobago s'acquitte également des obligations qui lui incombent aux termes des traités d'extradition existants.

La troisième mesure est l'application des lois relatives au blanchiment de l'argent. Les profits illicites du commerce des drogues et la base de ressources des criminels dans ce domaine sont attaqués. Les biens et les profits des barons de la drogue sont confisqués à la suite des mesures qui ont été introduites dans mon pays.

Une équipe spéciale de lutte contre les stupéfiants et le blanchiment de l'argent a également été créée, et le Gouvernement conduit des réformes juridiques dans le domaine du secret bancaire.

La Trinité-et-Tobago a pris une autre mesure — avec la coopération des autres gouvernements de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique — pour créer un programme de protection des témoins. En outre, nous créons un programme de protection du système judiciaire pénal que j'ai déjà mentionné.

Enfin, nous continuons à rechercher une assistance bilatérale et multilatérale qui prendrait différentes formes, comme un appui en matériel, en personnel, en aéronefs et maritime dans notre lutte inlassable contre les drogues illicites.

J'ai déjà mentionné les efforts déployés en vue de réaliser des réformes au sein de cette Organisation. L'une des questions principales qui retient l'attention des délégations à la cinquante-deuxième session est celle de la réforme des mécanismes intergouvernementaux. Nous sommes particulièrement intéressés par les efforts de réforme et de reconstruction, en particulier lorsqu'ils portent sur les activités de développement des Nations Unies. Nous notons avec satisfaction la proposition du Secrétaire général, présentée en mars dernier, selon laquelle la nouvelle structure du Secrétariat devrait servir à renforcer l'appui apporté au développement de l'Afrique, à la coopération Sud-Sud et au développement durable des petits États insulaires.

La Trinité-et-Tobago se félicite de la décision prise récemment par l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire, visant à procéder à un examen global de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette conférence, qui s'est tenue à la Barbade en

1994, a revêtu une importance historique puisqu'elle a suscité la reconnaissance par la communauté internationale de la situation et des besoins particuliers des petites îles.

La Déclaration de la Barbade et le Programme d'action ont pour objectifs d'ensemble la gestion des problèmes environnementaux, la gestion de nos ressources naturelles vitales et l'amélioration des capacités en matière de ressources humaines et des exigences institutionnelles pour le développement durable des États insulaires en développement dans le contexte général d'Action 21. Nous espérons que l'ONU et la communauté internationale nous apporteront leur appui sans réserve lorsque l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade se tiendra en 1999.

Une nouvelle phase de la coopération internationale pour la région des Caraïbes a vu le jour en mai 1997 lors de la première réunion des Secrétariats de la CARICOM et de l'ONU, qui a abouti à un programme de travail pour la mise en oeuvre de projets spécifiques. Nous nous félicitons de cette initiative et nous sommes convaincus que cette nouvelle relation profitera aux peuples de la région des Caraïbes.

Les éruptions volcaniques à Montserrat mettent en lumière la vulnérabilité des petites îles face aux catastrophes naturelles. La gravité de ce phénomène et d'autres problèmes de l'environnement est davantage reconnue depuis la Conférence sur l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio en 1992. La Trinité-et-Tobago partage l'angoisse des citoyens de l'île caraïbe de Montserrat, qui rapidement devient inhabitable. Les États membres de la CARICOM ont répondu dans les limites de leurs capacités à cette catastrophe, et ils continueront de fournir un appui logistique et autres.

À cette fin, la Trinité-et-Tobago, en réponse au malheur du Gouvernement et du peuple de Montserrat, s'est engagée à fournir une assistance financière et technique, du personnel médical et autres personnels chargés des secours et du génie, et a participé à la création d'un village CARICOM dans la partie septentrionale de l'île de Montserrat — décision qui a été prise à la dernière conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM. Dans les limites des ressources dont elle dispose, la Trinité-et-Tobago continuera de fournir une assistance.

Les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement ont également été prises en compte dans l'Agenda pour le développement récemment adopté. L'Agenda reconnaît que le développement économique, le

développement social et la protection de l'environnement sont des éléments interdépendants du développement durable, qui se renforcent mutuellement, et constituent la base d'une meilleure qualité de vie pour tous les peuples. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago attache une grande importance à cette question. Il poursuit par conséquent un développement économique, social et infrastructurel sur une base durable, qui évite la dégradation de l'environnement, conserve nos ressources naturelles et aide à construire et à maintenir une capacité nationale à long terme pour assurer un meilleur niveau de vie à la population ainsi que des possibilités d'épanouissement.

Les mesures qui ont été prises récemment dans le domaine de la gestion de l'environnement pour promouvoir le développement durable à la Trinité-et-Tobago comprennent : l'établissement d'une autorité de la gestion de l'environnement et l'élaboration d'une politique nationale pour l'environnement; la mise au point de normes pour l'environnement; la préparation d'une stratégie de gestion des ressources en eau; la mise au point d'un projet pour la gestion des parcs nationaux et des lignes de partage des eaux; et une étude, qui a été demandée pour aider à créer un cadre politique et des installations pour permettre la gestion des déchets pétroliers et autres déchets dangereux.

La Trinité-et-Tobago a également ratifié plusieurs conventions internationales relatives à l'environnement : le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de 1994; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de 1994; et la Convention sur la diversité biologique, de 1996.

Dans le domaine de la politique macroéconomique, nous avons entrepris de libéraliser le commerce et les régimes d'échange pour encourager une plus forte concurrence; de rationaliser les mesures d'encouragement; de privatiser les entreprises de l'État pour promouvoir des niveaux d'investissements privés toujours plus élevés; d'encourager les activités d'entreprise grâce, entre autres mesures, à un régime de capital-risque; et de moderniser et renforcer la législation relative à la propriété intellectuelle pour encourager l'investissement et le transfert de technologie.

Dans le domaine social, le Gouvernement s'est concentré sur la rationalisation et la restructuration du système de fourniture de services sociaux; sur l'élargissement de l'accès à l'éducation pour la population d'âge scolaire; sur la rationalisation et le renforcement des services de santé grâce au programme de réforme du secteur de la santé; sur

la régularisation des communautés des sans-abri; sur la restructuration du programme de secours aux chômeurs pour permettre l'acquisition de compétences grâce à une formation sur le tas; sur l'établissement d'un fonds de développement communautaire afin d'assurer le financement de la fourniture des services sociaux et l'infrastructure aux groupes et communautés de populations pauvres et vulnérables; et sur la fourniture d'un appui institutionnel pour le renforcement des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires afin qu'elles puissent aider à cet égard.

La Trinité-et-Tobago est une société cosmopolite au sein de laquelle les droits de l'homme de chaque individu sont garantis par la Constitution. Nous nous efforçons de réaliser l'idéal que chérit un pays véritablement démocratique, où toutes les personnes vivent ensemble en harmonie, avec des possibilités égales pour tous, afin que chaque personne puisse contribuer au processus du développement national. Dans ce contexte, un des principaux buts du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est de rechercher une participation plus large au processus de prise de décisions grâce à un mécanisme gouvernemental local renforcé, de façon à promouvoir le moyen d'agir des communautés locales dans la poursuite des efforts de développement et de la promotion de la bonne gestion des affaires publiques.

De même, l'ONU, avec la diversité de ses Membres, doit exploiter les forces individuelles et collectives pour promouvoir les intérêts de tous les Membres de l'Organisation au moment où nous nous approchons d'un nouveau millénaire. À cet égard, la Trinité-et-Tobago se félicite des discussions en cours qui visent à réformer la composition et les procédures de travail du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce processus aboutira à un Conseil dont la composition reflétera plus fidèlement la composition de l'Assemblée générale et dont les procédures de travail seront plus ouvertes et plus inclusives que dans le passé.

Nous devons tous oeuvrer avec courage pour améliorer l'image de l'ONU, pour la faire passer d'une Organisation qui fixe les buts à celle qui facilite une action rapide par ses Membres d'une façon cohérente et sur une grande échelle et qui tient compte des besoins particuliers des plus vulnérables parmi nous.

Il appartient à tous les États Membres de redonner à notre Organisation un nouveau sentiment de confiance en soi, de foi et d'optimisme et de travailler dans le cadre d'un partenariat global pour réaliser les buts et idéaux de l'ONU. Nous devons cela aux générations actuelles et futures.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Rajkewur Purryag, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Maurice.

**M. Purryag** (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de vous adresser, au nom de ma délégation, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Votre élection à ce poste est un hommage mérité rendu à vos qualités personnelles et une reconnaissance du rôle important que joue votre grand pays dans les affaires mondiales. Votre vaste expérience et votre grande sagesse augurent bien du succès de nos débats. Soyez assuré de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation.

J'aimerais également remercier l'Ambassadeur Razali Ismail pour sa contribution remarquable aux travaux de la dernière session. Nous le remercions de sa direction ferme et de son attitude franche au cours des débats portant sur certaines des questions les plus difficiles et les plus essentielles concernant l'avenir de notre Organisation.

Les changements qui se produisent dans le monde aujourd'hui constituent de nouveaux défis pour le système des Nations Unies et ils exigent une nouvelle approche pour trouver les solutions qui conviennent. Je suis fermement convaincu que le succès de l'ONU ne saurait être envisagé si l'on ne procède pas à des réformes et à une rénovation de l'Organisation. Nous nous accordons à reconnaître que l'ONU se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins. Son rôle et sa pertinence dépendent de sa capacité à s'adapter à la nouvelle conjoncture mondiale.

Nous sommes saisis d'un certain nombre de propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général dont le but est de rendre l'ONU mieux à même de faire face à ses tâches dans cette nouvelle ère. Je remercie le Secrétaire général de cet exercice approfondi et précieux. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à un grand fils de l'Afrique et à ses qualités remarquables de dirigeant. Non seulement le rapport parle des points forts et des faiblesses de l'Organisation, mais il contient également des propositions concrètes pour lui permettre de faire face aux défis actuels et futurs sur une base solide. Comme lui, nous estimons que cette entreprise réforme sera un processus de longue haleine, étant donné sa complexité et sa portée. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation coopérera pleinement et participera activement aux débats portant sur le rapport.

Nous approuvons en outre les propositions du Secrétaire général qui encouragent une plus grande synergie des activités au sein du système de l'ONU. Nous convenons avec lui qu'elles permettront d'améliorer la complémentarité et la cohérence. En effet, l'efficacité de l'Organisation sera, certes, renforcée si elle fonctionne comme un ensemble bien orchestré au Siège et au niveau des pays et non pas comme un groupe d'acteurs semi-autonomes.

Par ailleurs, nous saluons l'idée du Secrétaire général qui propose la constitution d'un compte pour le développement, qui serait financé par les économies résultant de la réduction des dépenses non liées aux programmes. Nous espérons sincèrement que des fonds suffisants seront mis à disposition pour avoir un impact décisif sur le financement des programmes pour le développement. Il faudrait faire en sorte que ces dividendes pour le développement profitent réellement au monde en développement, contrairement aux «dividendes de la paix» de la période de l'après-guerre froide, qui avaient été annoncés à grand bruit.

Nous souscrivons aux propositions qui visent à renforcer la direction stratégique que l'Assemblée générale devrait fournir. Néanmoins, ces propositions devraient être soigneusement examinées, étant donné toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir, notamment pour les États Membres les plus petits et les plus vulnérables. L'Assemblée générale, comme le signale le Secrétaire général à juste titre, est l'organe

«qui incarne le mieux le caractère universel et démocratique de l'Organisation.» (A/51/950, par. 40)

Tout en convenant qu'il est nécessaire, et ce de longue date, d'axer les débats des organes délibérants et de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée, il n'en faut pas moins veiller à ce que cette instance ne finisse pas par être dominée par les seules préoccupations des membres qui sont forts et puissants. Les pays — grands ou petits, comme le mien — devraient avoir des possibilités égales de se faire entendre sur toute question qu'ils jugent importante. C'est à la manière dont l'Organisation examinera les questions qui revêtent une importance particulière pour les petits États Membres, que la communauté internationale dans son ensemble jugera de son utilité.

Le débat sur la réforme du Conseil de sécurité semble avoir passablement évolué récemment. Néanmoins, l'écart qui sépare les principales positions demeure important. Nous espérons que les vues très variées exprimées jusqu'ici sur cette question finiront par converger et que nous pourrions parvenir à un accord général. Cet accord devrait veiller

à ce que la composition du Conseil réformé soit plus représentative, plus transparente et qu'elle reflète une répartition géographique équitable, avec l'inclusion des pays en développement en tant que membres permanents. À cet égard, nous rappelons que nous soutenons la position prise par le Mouvement des pays non alignés qui demande que l'élargissement de la composition du Conseil se fasse sur la base d'une représentation juste et adaptée à la situation actuelle.

L'Afrique a également fait connaître sa position sur cette question lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine. La représentation actuelle de l'Afrique au Conseil ne correspond pas à son statut de groupe qui comprend le plus grand nombre de membres de l'Organisation. La réforme de cet organe doit donc rétablir la position de l'Afrique.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation souhaiterait rappeler qu'elle approuve la revendication de l'Inde qui demande à être membre permanent au Conseil de sécurité.

La mondialisation de l'économie internationale ajoute des pressions croissantes sur les pays en développement qui doivent accepter la libéralisation du commerce en tant que moyen de parvenir à la croissance économique. Au cours des négociations d'Uruguay, les pays en développement ont fait des concessions énormes dans l'espoir d'être plus à même d'accéder aux marchés internationaux. Beaucoup d'entre eux attendent toujours les bénéfices du nouveau système commercial mondial. Ils sont au contraire hantés par le spectre d'une remise en cause imminente des systèmes préférentiels qui régissaient leurs principaux marchés d'exportation. Plusieurs pays africains ont déployé des efforts acharnés pour respecter fidèlement les programmes d'ajustement structurel et adopté des politiques de libéralisation du commerce. Malheureusement, ils n'ont enregistré qu'une part insignifiante du commerce mondial, voire un recul. Le commerce de l'Afrique devrait devenir la priorité principale de la communauté internationale, sinon le système des échanges commerciaux multilatéraux courra le risque d'être marqué par des tensions et des inégalités.

Il est regrettable que l'investissement étranger direct, qui joue un rôle capital dans l'intégration actuelle de l'économie mondiale, soit largement axé sur quelques pays. Les récentes conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) indiquent que l'Afrique n'a reçu que 5 milliards des 349 milliards de dollars qu'a représenté l'an dernier l'investissement privé étranger. Exclusion faite de l'Afrique du Sud, la part de l'Afrique dans la totalité des investissements réalisés dans les pays en développement ne représente que 4 %. C'est la

proportion la plus faible jamais enregistrée depuis le début des années 80, et cela montre une fois de plus que la région de l'Afrique ne bénéficie pas de la forte progression de l'investissement étranger direct dans le monde. Les 33 pays de l'Afrique subsaharienne, qui sont au nombre des pays les moins avancés, reçoivent en fait moins de 1 % de la totalité de l'investissement étranger direct en Afrique. Il est indispensable que ces pays reçoivent une aide et des investissements accrus et que la communauté internationale leur accorde une attention particulière. Sinon, ils seront encore davantage marginalisés et risqueront de disparaître de la carte économique mondiale.

C'est pourquoi, nous souhaitons que cette Assemblée accorde davantage d'attention aux besoins en développement du continent africain. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue récente de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité, qui a contribué à concentrer l'attention de la communauté internationale sur l'Afrique. Après plusieurs années d'inertie et de stagnation, rien aujourd'hui ne saurait justifier un sentiment quelconque d'optimisme.

Nous convenons qu'il incombe à chacun des pays africains de remettre de l'ordre dans leurs affaires. Mais, à moins de nous libérer du fardeau de la dette, les générations futures risquent de ne jamais avoir la possibilité d'avoir accès à l'eau potable, aux soins de santé ou à un système scolaire convenable, tant que nos maigres ressources serviront à rembourser la dette.

Pour certains pays, comme le Mozambique, qui viennent de sortir de plusieurs années de conflits civils, il faudra probablement appliquer l'initiative de Bretton Woods en vue de réduire le montant de la dette à un rythme plus rapide. En fait, non seulement ces pays doivent alléger l'écrasant fardeau de la dette, mais ils doivent également dégager des ressources en vue de reconstruire leur infrastructure économique et de financer les dépenses sociales.

La semaine dernière, le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Robin Cook, a évoqué la réunion des Ministres des finances du Commonwealth qui s'est tenue à Maurice au début de ce mois, au cours de laquelle le Ministre des finances du Royaume-Uni, M. Gordon Brown, a fait des propositions concrètes au sujet de la dette. Ces propositions, connues sous le nom de Mandat de Maurice, sont destinées à mettre certains des pays les plus pauvres sur la voie du développement durable d'ici à l'an 2000. Nous saluons cette initiative louable du Gouvernement britannique qui vise à déduire de la dette des pays pauvres très endettés du Commonwealth un montant de 132 millions de livres. Il faut espérer que cette mesure

importante encouragera les principales institutions financières et les pays créditeurs à participer activement aux activités qui visent à modifier le destin des pays pauvres qu'accable le fardeau de la dette.

Nous saluons en outre les diverses initiatives qui ont récemment été prises par les États-Unis en vue d'encourager les investissements et de développer un nouveau régime d'échanges pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

Nous nous félicitons également de l'initiative de partenariat entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui, par le biais des Conventions successives de Lomé, a largement contribué à favoriser le développement socio-économique des pays de l'ACP. Nous sommes convaincus que l'arrangement qui succédera à la quatrième Convention de Lomé permettra de consolider encore davantage ce partenariat économique et commercial qui existe de longue date et, à cet égard, nous comptons sur l'appui soutenu de la communauté internationale.

Nous saluons le communiqué prononcé au sommet de Denver, qui représente un progrès décisif par rapport au Nouveau partenariat mondial pour le développement qui avait été adopté à Lyon. La Déclaration, intitulée «L'Afrique : partenariat pour le développement», concentre exclusivement son attention sur le continent africain, en mettant un accent particulier sur les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Cependant, dans cette promesse d'intégrer les pays les plus pauvres dans l'économie mondiale par le biais de la libéralisation du commerce et des politiques d'investissement, aucun objectif précis n'a été fixé en ce qui concerne l'expansion du commerce ou les réductions tarifaires. Si ces pays doivent être complètement sevrés de l'aide publique au développement, il faudra renforcer leur capacité de production et leur accorder en outre un accès total aux marchés étrangers pour écouler leurs produits, en particulier ceux qui proviennent de leurs industries naissantes et en développement.

Nous sommes pleinement conscients du fait que la coopération Nord-Sud doit être complétée par une coopération Sud-Sud efficace. À cet égard, les pays de notre région ont intensifié leurs efforts pour atteindre cet objectif.

Pour la Communauté de développement de l'Afrique australe, un nouveau chapitre prometteur s'est ouvert avec l'admission récente de la République démocratique du Congo et des Seychelles. Avec l'inclusion de ces deux nouveaux membres, ce groupement régional constitue maintenant une force économique encore plus importante dans le

continent africain, qui pourrait jouer un rôle moteur pour promouvoir la croissance et le développement. Les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe sont fermement déterminés à réaliser l'intégration régionale en transformant leurs industries et en augmentant le volume de leurs échanges commerciaux. Mon gouvernement est foncièrement attaché à cet objectif, et j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que Maurice aura l'honneur et le privilège d'accueillir la réunion au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe l'année prochaine.

Mon gouvernement est également attaché à l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien (IOR-ARC) qui regroupe plusieurs pays riverains de l'océan Indien dans un réseau tripartite composé de gouvernements, du secteur privé et d'universités. L'IOR-ARC, composée de 14 membres fondateurs, a été inaugurée lors d'une réunion ministérielle, tenue à Maurice, au mois de mars dernier. Elle a suscité un intérêt énorme dans les pays de la région et au niveau international.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale prêtera son appui à ces associations régionales. Nous nous félicitons de l'initiative opportune annoncée la semaine dernière par le Secrétaire d'État des États-Unis de renforcer le dialogue avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'encourager les investissements et les échanges commerciaux.

Nous regrettons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue au mois de juin dernier afin de revoir les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21, n'ait pas été en mesure de dégager un accord sur une évaluation honnête des engagements pris à Rio. Malheureusement, fort peu de choses ont été faites sur le terrain. Dans certains domaines, notamment celui de l'aide publique au développement, la situation générale s'est même dégradée. Il est décevant de constater que, faute de nouvelles ressources additionnelles, il n'ait pas été possible de répondre aux préoccupations particulières des petits États insulaires en développement, telles qu'exprimées dans le Programme d'action de la Barbade.

Nous regrettons également qu'en regard à la question des changements climatiques, aucun consensus n'ait pu être dégagé sur les niveaux limites de l'émission des gaz à effet de serre. Nous espérons que la Conférence de Kyoto relative aux changements climatiques examinera soigneusement la question et adoptera des mesures significatives pour réduire la production de ces gaz.

Cette année, à deux reprises, l'Assemblée générale a dû convoquer d'urgence une session extraordinaire afin d'examiner la situation extrêmement grave qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Les actions unilatérales ont réduit à néant le processus de paix d'Oslo. Il convient de surmonter ce handicap. La récente action diplomatique entreprise par le Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Madeleine Albright, semble avoir évité l'impasse totale. Il est essentiel que les protagonistes commencent dès maintenant à renouer le dialogue.

Nous sommes très préoccupés par les événements récents intervenus dans la République islamique fédérale des Comores. Ces événements ont causé la perte de vies humaines dans l'île d'Anjouan. Nous demandons à toutes les parties au conflit de faire preuve de retenue et de s'efforcer de trouver ensemble une solution pacifique à la crise. Nous réaffirmons notre appui à la position de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale des Comores. Nous nous félicitons également du rôle constructif de médiateur joué par l'OUA et par la Ligue des États arabes entre les différentes parties. Nous attendons avec espoir la prochaine conférence internationale envisagée à Addis-Abeba pour le rétablissement de la paix dans la République islamique fédérale des Comores.

La situation au Burundi continue d'être source d'inquiétude pour la communauté internationale. Nous soutenons l'initiative de paix d'Arusha et réitérons notre confiance dans le rôle joué par Mwalimu Nyerere en tant qu'élément dynamique du processus engagé pour trouver une solution durable à la crise du Burundi.

À la fin de l'année, nous donnerons le coup d'envoi à la célébration du cinquantième anniversaire de l'un des documents fondamentaux adoptés par l'Organisation — la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tout au long de l'année qui marquera cet événement mémorable, Maurice oeuvrera avec tous les États Membres pour promouvoir et renforcer la situation des droits de l'homme partout dans le monde, notamment dans les communautés auxquelles nous sommes le plus étroitement liés par une histoire et une culture communes, à savoir le Commonwealth et la communauté des pays francophones.

Promouvoir les droits de l'homme a toujours été une profession de foi pour mon gouvernement. Il s'agit également d'une partie intégrante de notre politique étrangère. À cet égard, nous nous félicitons de la création, à Maurice, de l'Institut de l'océan Indien pour les droits de l'homme et la démocratie dont le but est de promouvoir ces deux valeurs. Nous nous engageons à appuyer sans réserve cet institut.

Les droits de l'homme pour tous, y compris les femmes et les enfants, et les valeurs démocratiques sont des questions de portée universelle.

En tant que démocratie multiethnique, mon pays s'est toujours élevé fermement contre la discrimination fondée sur la race, la religion, la culture, etc. À cet égard, nous avons noté avec satisfaction les événements intervenus récemment aux Fidji. La République des Fidji a finalement décidé d'amender sa Constitution afin d'encourager l'harmonie sociale. Nous espérons que le Gouvernement des Fidji s'attachera à régler les questions encore en suspens afin de permettre à tous les éléments de la population de jouir des droits fondamentaux et de la sécurité économique appropriée.

*M. Zacharakis (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.*

Maurice réaffirme son plein attachement au désarmement complet et demande instamment à la communauté mondiale de faire tout son possible pour se débarrasser de toutes les armes de destruction massive. C'est dans cet esprit que Maurice a été parmi les premiers pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous réaffirmons également notre appui à l'initiative d'Ottawa relative à une interdiction universelle des mines terrestres antipersonnel. Il est regrettable que certains grands pays aient décidé de rester en dehors de ce processus. Nous lançons un ferme appel à tous les gouvernements pour qu'ils participent à cette initiative unique et historique visant à éliminer les mines terrestres.

*(L'orateur poursuit en français)*

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour réaffirmer l'appartenance de mon pays, Maurice, ancienne île de France, à la grande famille francophone. Notre attachement à la francophonie a culminé avec la tenue, en 1993, à Maurice, du sixième sommet de la francophonie. Ce sommet, qui avait pour thème central «l'unité dans la diversité» célébrait non seulement les valeurs universelles de la francophonie mais nous a également permis d'approfondir ces mêmes valeurs dans notre société. En effet, notre peuple, originaire des terres d'Afrique, d'Asie et d'Europe, a des racines profondes dans toutes les grandes cultures que regroupe la francophonie. Mes compatriotes peuvent, au cours de la même journée, traverser toutes ces cultures successivement.

C'est pourquoi mon pays attache une si grande importance au projet francophone consistant à promouvoir la

diversité dans un monde qui se dirige de plus en plus vers l'unipolarité et l'uniformité. Le prochain sommet à Hanoi marquera une étape capitale dans le devenir de cette francophonie qui se donnera les moyens politiques effectifs pour faire entendre sa voix distincte sur les grands dossiers internationaux.

*(L'orateur reprend en anglais)*

L'Assemblée a pris aujourd'hui conscience de la revendication juste et légitime de Maurice de restaurer son intégrité territoriale par le retour de l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, dans son patrimoine national. L'Assemblée devrait également considérer que cette question comporte une dimension humaine tragique. Avant l'accession de Maurice à l'indépendance, tous les habitants de Chagos ont dû quitter la terre où ils étaient nés, où ils avaient vécu pendant plusieurs générations. Le sort de ces habitants doit aujourd'hui être examiné avec la plus grande attention.

Par ailleurs, nous attendons toujours la rétrocession de l'île de Tromelin à Maurice. Tout en poursuivant nos efforts pour récupérer ces territoires, nous demandons aux anciennes puissances coloniales d'accélérer ce processus par le dialogue dans l'esprit d'amitié qui caractérise nos relations. Mon gouvernement espère une solution rapide à ces différends.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Lesotho, S. E. M. Kelebone Maope.

**M. Maope** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis en premier lieu d'adresser mes sincères félicitations à S. E. M. Hennadiy Oudovenko pour son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je l'assure avec grand plaisir de l'appui et de la coopération du Lesotho dans sa tâche. Je voudrais également rendre un hommage tout particulier à son prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session. Ma délégation a vivement apprécié ses capacités de dirigeant et le grand sens des responsabilités dont il a fait montre durant cette session.

À la veille d'un nouveau millénaire, l'Organisation des Nations Unies connaît de profonds bouleversements. Durant ses 52 années d'existence, l'Organisation a été témoin de nombreux changements dans l'évolution des relations internationales. Certains ont été traumatisants, d'autres bénins. La survie de l'ONU malgré toutes ces tribulations est la

preuve de sa souplesse, mais aussi de la validité de sa mission.

Cependant, le succès et la pertinence de l'ONU au cours du nouveau millénaire dépendront pour une large part de sa capacité de régénération et de son empressement à relever les défis dans un environnement mondial métamorphosé.

Le Secrétaire général a su montrer qu'il était prêt et déterminé à introduire les changements nécessaires. Nous nous félicitons d'emblée de ses propositions audacieuses et de grande portée sur la réforme de l'ONU. Mon gouvernement ne peut donc qu'approuver un grand nombre de ces propositions et nous espérons que l'Assemblée générale n'hésitera pas à les accueillir de la même façon. Certaines doivent cependant être examinées plus soigneusement pour confirmer que l'idéal en matière d'économies pourra être atteint sans mettre en péril l'objectif primordial qu'est l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation dans l'exécution de son mandat.

Nous demandons instamment que toutes ces propositions soient soumises à un examen approfondi au niveau intergouvernemental approprié, en vue de la mise en oeuvre de celles qui bénéficient d'un large appui, et ce dans les plus brefs délais et dans un esprit de franchise et de compréhension mutuelle, sans l'acrimonie qui caractérise si souvent nos débats intergouvernementaux.

Pendant les deux dernières sessions de l'Assemblée générale, nous avons discuté pour finalement convenir que les réformes de l'Organisation des Nations Unies favoriseront les intérêts de la communauté mondiale du prochain millénaire. Les initiatives de réforme du Secrétaire général, qui couvrent divers aspects du fonctionnement de l'Organisation, sont donc une réponse opportune et bienvenue au besoin exprimé collectivement de voir l'ONU réorientée et revitalisée.

Le Lesotho, comme tous les États d'Afrique australe, a connu de difficiles problèmes politiques, qui ont pour une large part été résolus, à l'exception de celui du sous-développement économique. Nous attachons donc une grande importance au rôle des Nations Unies dans le domaine de la coopération pour le développement. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer les fonctions du Secrétaire général dans ce domaine en le dotant d'un adjoint dont le rôle principal, à notre avis, devrait être de coordonner les initiatives de l'Organisation et d'orienter toutes les entités des Nations Unies engagées dans la coopération pour le développement.

Nous appuyons sans réserve l'initiative visant à faciliter le fonctionnement unifié et coopératif de tous les fonds et programmes engagés dans des missions de développement sur le terrain, tout en préservant et en renforçant leur caractère distinct. Les fonds et programmes spécialisés du système des Nations Unies continuent d'être un vecteur important de progrès dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, en particulier dans les pays en développement. La coordination améliorée et la mise en commun de ressources et de services entre les fonds spécialisés permettront une meilleure planification mais auront aussi pour effet de maximiser l'impact des programmes en réduisant au minimum les coûts administratifs.

En effet, le Lesotho a déjà apporté sa modeste contribution à la concrétisation de l'idéal d'une présence unifiée de l'ONU sur le terrain. Le Gouvernement du Lesotho, en puisant dans ses ressources nationales, a construit dans sa capitale une «Maison des Nations Unies», immeuble à bureaux qui abritera tous les représentants locaux des fonds, programmes et autres institutions du système des Nations Unies. Cette Maison a été inaugurée et confiée au Coordonnateur résident, il y a cinq jours seulement, le 25 septembre 1997.

La suggestion faite par le Secrétaire général concernant la création d'un fonds autorenewable de 1 milliard de dollars a ses mérites. Je dois cependant m'empresseur de souligner que rien ne peut remplacer l'engagement concret de tous les États Membres d'honorer leurs obligations statutaires en s'acquittant de leurs contributions mises en recouvrement ponctuellement, intégralement et sans condition, de façon à assurer la santé financière de l'Organisation. Nous croyons néanmoins que le fonds autorenewable proposé n'est qu'un palliatif provisoire. De plus, il ne devrait pas servir à exonérer ceux qui renient leurs obligations statutaires ou qui font peser un fardeau supplémentaire sur les pays qui se sacrifient déjà pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Charte.

À l'approche du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1998, la question de la protection des droits de l'homme prend une importance croissante pour tous nos pays en raison de ses liens étroits avec la démocratie, la paix et la stabilité. Mon gouvernement se félicite donc des réformes proposées par le Secrétaire général en matière de renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. À cet égard, nous insistons pour que la consolidation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme en une entité unique ne soit pas une source de confusion entre

les fonctions politiques du Haut Commissariat et les fonctions purement techniques du Centre.

La mondialisation croissante du crime organisé, y compris le trafic des drogues illicites, continue d'être une source d'inquiétude pour la communauté internationale. C'est pour cette raison que, dans notre sous-région, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe adoptent des mesures concertées pour combattre le fléau du crime transnational organisé. Le Lesotho estime qu'il faudrait examiner d'un oeil favorable la proposition d'établir à Vienne un bureau de premier plan dont l'objectif principal serait la lutte contre la drogue et la prévention du crime.

En ce qui concerne la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité, je ne peux que réaffirmer la position du Gouvernement du Lesotho qui estime que seuls une représentativité équitable et un élargissement du Conseil de sécurité, en portant le nombre de ses membres à 26, pourraient satisfaire nos attentes. Nous partageons le point de vue de la majorité des Membres de cette organisation quant à la nécessité d'une véritable démocratisation du Conseil de sécurité et d'une réforme de ses méthodes de travail, y compris la question du droit de veto. Cette réforme devrait tenir compte du principe de l'égalité souveraine des États, ainsi que du besoin de transparence et d'obligation redditionnelle dans les processus de prise de décisions du Conseil de sécurité.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons pu constater qu'un certain nombre d'événements sur la scène internationale sont de bon augure pour la stabilité politique et la paix dans le monde. Récemment, nous avons tous partagé la joie universelle suscitée par la réunification pacifique de Hong-kong avec sa mère patrie. Le Royaume-Uni et la République populaire de Chine devraient être félicités pour cette contribution importante à la paix mondiale et pour la leçon précieuse qu'ils ont donnée à la communauté mondiale dans le domaine du règlement des différends par le dialogue.

Dans notre région, nous avons assisté à la naissance d'une République démocratique du Congo régénérée dans le creuset de l'une des dictatures les plus brutales que l'histoire ait connue. La communauté internationale doit maintenant apporter son aide à la population de la République démocratique du Congo, dans ses initiatives de redressement économique et de consolidation de la démocratie et de l'obligation redditionnelle dans son pays. L'admission de la République démocratique du Congo au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, au début du mois, a montré que les pays d'Afrique australe étaient

prêts à apporter leur propre contribution positive aux efforts de relèvement du peuple congolais.

Nous sommes également très encouragés par le rétablissement récent de la stabilité de la démocratie au Libéria grâce à l'assistance des pays voisins.

Cependant, nous sommes toujours préoccupés par le fait qu'en Sierra Leone, l'anarchie et le chaos règnent à nouveau après les efforts généreux déployés par la communauté internationale en vue de rétablir la stabilité dans ce pays. Le Lesotho s'associe à l'appel lancé par les États africains demandant à la communauté internationale de s'abstenir de reconnaître la junte militaire en Sierra Leone et de garder la ferme résolution de rétablir la démocratie et la légitimité constitutionnelle dans ce pays.

En Angola, l'attitude récalcitrante des dirigeants de l'UNITA continue de saper les gains obtenus dans la quête de la paix. L'Organisation des Nations Unies doit au peuple angolais l'application, par l'entremise du Conseil de sécurité, de mesures coercitives appropriées contre l'UNITA, donnant ainsi à entendre qu'on ne peut laisser triompher ceux qui font obstacle à la paix.

Les événements qui ont eu lieu récemment au Moyen-Orient ont jeté une ombre sur un avenir qui semblait annoncer une paix négociée. De mauvaises initiatives ont accru la tension dans la région au lieu de la réduire. Nous demandons de nouveau à Israël, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, d'appliquer pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité visant au règlement pacifique du conflit dans la région. Toutes les parties au conflit doivent s'engager à nouveau à suivre le processus de paix et s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre un règlement négocié.

La survenance constante de conflits armés dans le monde, en particulier dans le monde en développement, est une source de préoccupation pour nous tous. Ces conflits mettent terriblement à l'épreuve les ressources de l'Organisation et sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ainsi, nous sommes encouragés par l'attitude positive de certains pays développés qui, ces dernières années, tiennent à coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de prévention de conflits. Nous nous félicitons également de l'initiative qu'a prise le Japon d'accueillir, en janvier 1998, une conférence internationale sur la prévention des conflits à Tokyo. Dans l'ensemble, ces initiatives soulignent la responsabilité morale qui incombe à l'humanité de veiller à ce que les peuples du monde entier jouis-

sent du droit à la paix, au développement et à la sainteté de la vie.

Le Lesotho est également encouragé par les progrès réalisés dans le domaine du désarmement avec la signature récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la ratification de la Convention sur les armes chimiques. Malgré l'atténuation des tensions dans les relations internationales, le désarmement doit continuer à avoir un haut rang de priorité dans les préoccupations de la communauté internationale en vue de réaliser l'élimination totale des armes nucléaires. L'Afrique a déjà contribué positivement au processus de désarmement en signant, en Égypte, le Traité de Pelindaba, proclamant l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires.

Les récentes négociations internationales d'Oslo sur l'interdiction des mines antipersonnel représentent un pas dans la bonne direction. Le Lesotho appuie pleinement le processus d'Ottawa et prie instamment tous les pays de s'y associer afin qu'un traité vraiment mondial interdisant la production et l'emploi de mines antipersonnel puisse être conclu en décembre prochain.

L'an dernier, l'Assemblée a démontré que la création d'une cour criminelle internationale permanente avait suscité un appui international croissant et généralisé lorsqu'elle a adopté à l'unanimité la résolution 51/207, qui fixait au milieu de l'année 1998 la date pour la tenue d'une conférence de plénipotentiaires en vue de l'adoption d'une convention portant création de la cour. Nous avons été encouragés par les progrès réalisés lors des deux dernières sessions du Comité préparatoire, en février et en août.

Nous nous félicitons de l'offre généreuse faite par le Gouvernement italien d'accueillir la conférence. Le temps est maintenant venu de procéder aux dispositions nécessaires pour la convocation de cette conférence et de réaffirmer que la date de juin 1998 devrait permettre au Gouvernement italien d'arrêter les dispositions logistiques nécessaires afin que la cour soit créée avant la fin du siècle. Le Lesotho appuie pleinement et sans réserve cette date. Nous sommes tout à fait convaincus que la création au plus tôt de la cour offrira les avantages d'un système visant à servir le bien commun en empêchant que les éruptions locales de violence conduisent à des crises de sécurité ayant des répercussions mondiales, et à empêcher une nouvelle commission du crime de génocide et autres crimes à grande échelle contre l'humanité, crimes qui ont hanté le monde depuis Nuremberg et Tokyo.

L'Assemblée générale se rappellera la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED IX) qui a eu lieu il y a deux ans en Afrique du Sud, et dont le principal point de l'ordre du jour était la promotion de la croissance et du développement durable dans une économie marquée par la mondialisation et la libéralisation. Dans la période qui a suivi la neuvième session de la CNUCED, nous sommes en butte à un défi majeur, celui de maximiser les retombées sur le développement de cette tendance de l'économie mondiale à la mondialisation et à la libéralisation. Cela n'est possible que si l'on évite à tout prix les risques de marginaliser, voire d'exclure les pays les plus faibles de toute participation active au commerce et aux échanges internationaux.

Lorsque nous nous sommes réunis lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a quatre mois, nous avons tous exprimé notre profonde préoccupation que nous suscitait le fait que par rapport à 1992 les tendances en matière de développement durable dans les pays en développement s'infléchissaient encore plus aujourd'hui. La pauvreté et la dégradation de l'environnement continuent d'affecter la vie de millions de personnes dans de nombreuses régions du monde. Des statistiques édifiantes ne font que souligner la nécessité de renforcer la capacité des Nations Unies d'améliorer le sort de ces personnes défavorisées. Il y est réaffirmé en particulier que les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement ont un rôle essentiel et unique à jouer pour permettre aux pays en développement de continuer à diriger la gestion de leur processus de développement, et aussi que les fonds et programmes au sein du système des Nations Unies constituent des moyens importants de faire progresser la coopération internationale pour le développement. C'est dans cet esprit que nous appuyons les efforts visant à renforcer l'efficacité et les capacités des fonds et programmes dans le domaine de l'aide au développement.

Je voudrais terminer mon intervention en indiquant que la vision que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a apportée à notre Organisation durant cette brève période de son mandat, fera que l'Organisation des Nations Unies pourra et voudra relever les défis à venir. La rationalisation des structures et des méthodes de travail de notre Organisation nous permettra sans aucun doute d'atteindre nos objectifs.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Kassymjomart Tokaev, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, à qui je donne la parole.

**M. Tokaev** (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée féliciter le Président de son élection à ses hautes fonctions, qui prouve de manière convaincante que le prestige international de l'Ukraine, l'un des États fondateurs de l'Organisation, est largement reconnu. Pour la session actuelle, caractérisée par l'esprit de renouvellement de cette tribune mondiale, cette élection est très symbolique.

Je voudrais également rendre hommage à l'ex-Président, M. Razali Ismail, pour sa considérable contribution au succès des travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Le Kazakhstan pense qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, l'ONU devrait devenir un instrument efficace qui aiderait à la transition progressive vers une multipolarité réelle, à établir un partenariat économique mondial et à démocratiser les relations internationales. Quant à nous, nous sommes disposés à contribuer à l'adoption, au sein de l'Organisation, d'importantes décisions sur les questions urgentes du jour.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a entrepris de réaliser la gigantesque tâche de réformer l'Organisation. Rien ne pourrait être plus dur que de vivre à une époque de changements; surtout pour l'auteur de ces changements. C'est pourquoi nous sommes entièrement dévoués à l'homme qui est à la tête de l'Organisation, et nous nous félicitons de ses initiatives et de sa ligne de conduite. Le Kazakhstan appuie les propositions du Secrétaire général concernant une meilleure structure de direction et de gestion, une nouvelle culture de la gestion et des transformations structurelles au sein de l'Organisation.

Nous appuyons les mesures prises par l'ONU en vue d'assurer le développement durable. À notre avis, le Groupe des Nations Unies pour le développement mérite notre appui. Dans le même temps, il est important de préserver l'indépendance et l'identité propre des fonds et programmes qui doivent être unifiés, plus particulièrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), organisation remarquable qui fait tant pour la cause des enfants, notamment au Kazakhstan.

La crise financière de l'ONU est une question qui demande à être réglée d'urgence. Le programme de réformes proposé par le Secrétaire général prévoit des mesures visant à redresser la situation dans laquelle l'Organisation se trouve aujourd'hui. Il va sans dire que l'amélioration de la situation financière de l'ONU est tributaire du respect par les États Membres de leurs obligations envers l'Organisation. En dépit des difficultés économiques de la période de transition, le Kazakhstan s'efforce d'honorer ses obliga-

tions financières. Par ailleurs, nous estimons qu'une révision du barème des quotes-parts sur la base de la capacité de paiement réelle s'impose.

Le Kazakhstan, qui est au nombre des États qui se sont ralliés aux mécanismes et plans concernant les forces et moyens de réserve, appuie le renforcement de la capacité de l'Organisation de mener à bien des activités préventives et de maintien de la paix. Nous nous félicitons des propositions du Secrétaire général sur les questions de désarmement et de maîtrise des armements, et nous appuyons ses mesures en matière de droits de l'homme, de crime organisé, de trafic des drogues et de terrorisme.

Le Kazakhstan est disposé à joindre ses efforts à ceux déployés en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le traitement des questions internationales les plus pressantes. Notre pays est favorable à la tenue d'une «Assemblée spéciale du millénaire» en l'an 2000. Cette idée rejoint l'initiative du Président Nursultan Nazarbaev de convoquer, à l'aube du XXIe siècle, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la réforme.

À notre avis, les réformes de l'ONU doivent être mises en oeuvre de manière intégrée, à différents niveaux et dans différentes directions. Par ailleurs, on ne peut ignorer que l'élément clef de ces réformes est la réforme du Conseil de sécurité. Le Kazakhstan a déclaré à maintes reprises son appui aux candidatures de l'Allemagne et du Japon aux sièges permanents du Conseil. Comme nous appuyons l'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres, nous pensons qu'il est possible d'inclure dans la catégorie des membres permanents des représentants des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine afin d'assurer un équilibre des intérêts et le juste reflet des réalités géopolitiques existantes. Il faut cependant garder à l'esprit que pour préserver l'efficacité du Conseil de sécurité, le nombre de ses membres doit être limité. En même temps, nous pensons qu'il est nécessaire d'accueillir les autres propositions émanant d'autres États avec respect et de leur accorder toute notre attention.

Le Kazakhstan a à plusieurs occasions utilisé cette tribune pour souligner la nécessité de renforcer les activités des Nations Unies en matière d'environnement. Ces activités ont une importance toute particulière pour notre pays. C'est pourquoi, dans son allocution à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin dernier, le Président du Kazakhstan a une fois de plus attiré l'attention de la communauté internationale sur les graves problèmes environnementaux dont notre pays a hérité. Je veux parler des zones de la mer d'Aral et de

l'ancien site d'essai nucléaire de Semipalatinsk, touchées par des catastrophes écologiques.

Le problème de la mer d'Aral a une dimension mondiale. Des particules de sédiments salés provenant de cette région ont été retrouvés en Europe ainsi que dans l'océan Arctique. La région de la mer d'Aral connaît une pénurie d'eau douce catastrophique et une dégradation de l'état de santé de la population et de l'environnement naturel.

On a effectué quelque 470 explosions nucléaires sur le site d'essai de Semipalatinsk, qui était jadis le plus grand site au monde. L'état de santé de la population et l'environnement naturel ont subi d'énormes dommages. Nous pensons que les armes nucléaires représentent une tragédie qui touche tous les peuples du monde. Conscient de cela, notre chef d'État a évoqué la responsabilité des puissances nucléaires dans les dommages causés à la population et à l'environnement naturel des États où l'on a procédé à des essais nucléaires. Ils pourraient assumer cette responsabilité en créant un fonds international pour l'amélioration de l'état de santé de la population et l'assainissement de l'environnement des régions touchées par les essais d'armes nucléaires.

La décision de notre président tendant à fermer le site d'essai de Semipalatinsk devrait être considérée comme une importante contribution historique au désarmement nucléaire. Ce mois-ci, le Kazakhstan a accueilli une conférence internationale sur la non-prolifération nucléaire, à l'initiative du Président Nazarbaev. Les participants se sont rendus sur l'ancien polygone d'essais et ont été encore plus convaincus de la nécessité de venir en aide au Kazakhstan, qui est en train de surmonter les conséquences des essais nucléaires menés pendant plus d'un demi-siècle.

À cet égard, le renforcement de la sécurité de l'environnement a reçu la plus haute priorité pour la région de l'Asie centrale. En conséquence, lors d'une réunion tenue à Almaty au mois de février dernier, les chefs des États d'Asie centrale ont adopté une déclaration proclamant 1998 Année de la protection de l'environnement dans notre région, et ont mis en lumière la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous remercions le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir appuyé l'idée de la création de cette zone, dans le message qu'il a adressé aux participants de la Conférence de Semipalatinsk.

En tant que Partie au Traité sur la non-prolifération, le Kazakhstan est fermement attaché au régime de non-prolifération, et estime qu'il importe de contribuer activement au renforcement du Traité. Notre État appuie vigoureusement les objectifs du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires. Nous croyons que la signature de ce document a été l'un des événements historiques les plus importants de ce siècle qui touche à sa fin. Nous demandons à tous les États d'adhérer à ce traité.

Reconnaissant l'importance d'une forte réduction du nombre des armes classiques qui frappent sans discrimination, le Kazakhstan a pris la décision de déclarer un moratoire, à partir du 6 août 1997, sur l'exportation de mines antipersonnel, y compris la réexportation et le transit de celles-ci.

Le Kazakhstan a toujours pris des mesures pour renforcer la sécurité et la stabilité au niveau régional. L'initiative qu'a prise Nursultan Nazarbaev de convoquer une conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui avait été présentée la première fois à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, prend forme sur le plan pratique. Nous envisageons de convoquer, en 1998, une réunion des ministres des affaires étrangères des États intéressés pour examiner des questions de sécurité en Asie.

La formation d'un bataillon de l'Asie centrale, sous les auspices de l'ONU, est devenue un facteur de stabilité dans la région de l'Asie centrale et fournit clairement la preuve de la mise en oeuvre de la proposition faite par notre chef d'État. Récemment, ce bataillon a procédé pour la première fois avec succès à des manoeuvres au Kazakhstan.

La signature d'accords uniques entre le Kazakhstan, la Russie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la République populaire de Chine sur des mesures de confiance, et la réduction des forces armées dans la région frontalière devraient être considérées comme un grand accomplissement dans le domaine de la sécurité internationale.

Nous notons avec satisfaction la signature, au mois de juin, de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan qui représente une percée importante dans le règlement, sous les auspices de l'ONU, du conflit le plus long entre les pays de l'ex-Union soviétique. Le Kazakhstan est l'un des garants du processus de paix au Tadjikistan. Nous pensons que tous les intéressés doivent assurer l'adoption de mesures pratiques pour faciliter l'application des accords conclus, la fourniture de l'aide humanitaire internationale et le relèvement de l'économie nationale.

Nous sommes gravement préoccupés par l'affrontement armé qui se poursuit en Afghanistan. Le Kazakhstan est convaincu que la paix dans ce pays peut être obtenue grâce à des négociations politiques, sous les auspices de l'ONU, entre toutes les parties au conflit, afin d'instaurer la paix et

de former un gouvernement d'unité nationale dans ce pays qui a tant souffert.

Le Kazakhstan qui est attaché aux idées de renouveau s'est résolument lancé dans la voie des réformes économiques et de la démocratisation de la vie sociale. Dans notre pays, les réformes sont devenues irréversibles. La privatisation de l'économie se termine, le taux d'inflation reste faible, la monnaie nationale est stable et circule librement, et pour la première fois, en un peu moins de cinq ans d'indépendance, nous avons enregistré une croissance économique. Le Kazakhstan est ouvert au monde extérieur et offre des possibilités d'investissement considérables. Notre État est en tête des pays membres de la Communauté d'États indépendants en ce qui concerne le montant des investissements étrangers par habitant. Nous croyons fermement que, très rapidement, le Kazakhstan occupera fermement la place qui lui revient dans les processus d'intégration mondiale et deviendra membre à part entière des grandes associations et organisations économiques.

Nous aimerions exprimer notre reconnaissance à l'ONU qui a appuyé la proposition du Président Nazarbaev tendant à créer un organe mixte pour l'Asie centrale sous l'égide de deux commissions régionales de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Dans quelques jours, les présidents de ces commissions se rendront dans notre pays. Un programme spécial CEE-CESAP pour les pays d'Asie centrale est en cours. Un bureau commun des deux organisations est sur le point d'ouvrir à Almaty.

Je voudrais mentionner en particulier les activités de l'Organisation de coopération économique (OCE). Sept nouveaux États, dont le Kazakhstan se sont joints à l'OCE, il y a très peu de temps. Néanmoins, les États membres de l'OCE ont réussi à se hisser à des niveaux prometteurs de coopération et d'interaction. La déclaration adoptée au sommet de l'OCE au mois de mai dernier fournit une occasion de créer de nouveaux couloirs et voies de transports pour transporter les hydrocarbures, et les États membres de l'OCE, ainsi que de nombreux pays d'Asie et d'Europe s'intéressent également à leur expansion.

La façon dont l'Organisation se présentera lorsqu'elle abordera le XXIe siècle dépendra des décisions que nous prendrons à la suite de nos débats concernant la réforme de l'ONU. Il y a des années, une capacité interne énorme a été édiflée dans le cadre de la Charte des Nations Unies. L'ONU a été conçue pour un monde fondé sur les principes du partenariat et de la coopération, mais pas sur l'affronte-

ment. Il importe également que la Charte des Nations Unies, que l'on pourrait qualifier de pilier institutionnel de l'Organisation, soit un document fort équilibré, dénué de tout préjugé manifeste dans un sens ou dans un autre, et qu'elle ait pu devenir, pour ainsi dire, un code des relations internationales modernes qu'aucun État civilisé n'a le droit d'ignorer. Les décisions qui sont prises doivent être aussi équilibrées que possible et ne doivent pas se limiter à des mesures de colmatage ou circonstancielles. C'est là l'une des principales exigences concernant la réforme de l'ONU.

Au sortir du processus de réforme l'ONU doit être renouvelée, plus efficace et plus efficiente.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

**Mme Willi** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement du Liechtenstein, je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la manière dynamique avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session. Je rends en outre hommage à M. Kofi Annan, notre nouveau Secrétaire général. Au cours des neuf premiers mois de son mandat et à un moment particulièrement décisif pour l'Organisation des Nations Unies, il a montré de grandes qualités d'animateur. Je tiens à l'assurer de notre plein appui et de notre entière coopération.

Nous vivons dans un monde qui est plus interdépendant que jamais. La mondialisation laisse supposer que les gouvernements et les sociétés sont mieux à même de relever les défis mondiaux tels la démocratisation, l'élimination de la pauvreté, la promotion et la protection des droits de l'homme, le développement durable, les urgences humanitaires et les problèmes de réfugiés s'ils prennent conjointement des mesures. Les problèmes internationaux appellent des solutions internationales et la communauté mondiale doit oeuvrer de concert pour y faire face sur la base du droit international, au moyen d'un dialogue constructif au sein de la communauté internationale.

J'en viens à notre Organisation, qui est unique — effectivement la seule instance dans laquelle peut se réaliser cette coopération — ainsi qu'aux propositions d'une réforme profonde et ambitieuse que le Secrétaire général, après avoir proposé un premier train de réformes en mars,

a présenté dans son rapport (A/51/950) en date du 14 juillet 1997. Le Secrétaire général Kofi Annan s'est attelé à la tâche, lourde de conséquences, de la réforme en combinant, comme il se devait, énergie et circonspection. Je dirai, tout d'abord, que nous nous félicitons de ce rapport et que nous apporterons tout notre appui à la concrétisation de ses objectifs. J'espère que le processus de réforme aboutira à des résultats concrets avant la fin de cette année. Nous partageons l'opinion des pays qui ont souligné que la réforme ne doit pas être une entreprise de réduction des coûts mais consiste plutôt à renforcer le rôle de l'Organisation en tant qu'instance mondiale active et efficace.

Nous nous félicitons de la proposition, que nous appuyons, du Secrétaire général de la création d'un poste de Vice-Secrétaire général qui aura le rôle particulier de veiller au succès des activités et des programmes qui recoupent les secteurs et services techniques du Secrétariat. Nous appuyons tout particulièrement la suggestion du Secrétaire général tendant à nommer à ce poste une femme qualifiée. Nous nous félicitons également de la proposition tendant à remplacer le Département des affaires humanitaires par le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence et nous espérons que cette mesure permettra d'introduire les changements nécessaires afin d'assurer une coordination plus efficace des activités des Nations Unies dans ce domaine très important.

Le Secrétaire général a également suggéré d'intégrer les droits de l'homme dans toutes les grandes activités de l'ONU, et nous encourageons sans réserve cette démarche car elle tient compte de la nature globale et multidisciplinaire des droits de l'homme. Nous sommes heureux de voir Mme Mary Robinson occuper son nouveau poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous lui souhaitons plein succès dans son importante tâche et l'assurons de notre plein appui. Nous sommes convaincus que sa nomination donnera un nouvel élan à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde et que la fusion de son Office avec le Centre des droits de l'homme lui fournira une base institutionnelle solide à partir de laquelle elle pourra assumer la responsabilité principale que lui confèrent les activités en faveur des droits de l'homme de l'ONU. Néanmoins, cela ne sera possible que si le maigre financement des programmes des droits de l'homme que l'on examine depuis si longtemps trouve enfin une solution. Les droits de l'homme sont la préoccupation légitime de la communauté internationale ce qui devrait être pris en considération par l'ouverture de crédits suffisants dans le budget ordinaire.

Nous continuons également d'être très préoccupés par la situation financière généralement précaire de l'Organisation qui est évidemment liée au fait que certains États Membres ne remplissent pas leurs obligations en matière de règlement prompt et intégral de leurs contributions financières. Il est important de noter que même les meilleurs efforts de réforme seront gravement entravés si l'on ne met pas de l'ordre dans les finances de l'Organisation.

Depuis que nous nous sommes réunis à New York lors du débat général de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, de grands efforts — en fait déterminants — ont été déployés pour éliminer les mines terrestres antipersonnel. Cette question est devenue une cause véritablement mondiale, défendue par des particuliers et des organisations non gouvernementales dans le monde entier et encouragée par des gouvernements qui se sont engagés à l'égard du processus d'Ottawa afin d'obtenir une interdiction mondiale des mines terrestres, ce qui revêt une valeur exemplaire. Le Liechtenstein maintient son engagement de contribuer à éliminer les mines terrestres antipersonnel et nous appuyons donc chaleureusement les résultats des négociations qui ont été conclues récemment à Oslo. Nous sommes en particulier heureux qu'il ait été possible de convenir d'un texte final simple, dépourvu d'exceptions, de réserves ou de lacunes. Nous estimons que seul un tel traité peut nous rapprocher de l'objectif qui représente l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel et je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont déployé des efforts remarquables au cours du processus d'Ottawa, en particulier les gouvernements canadien, autrichien, belge et norvégien ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge.

L'adoption du traité constituera un jalon dans l'histoire du désarmement et du droit international humanitaire, mais d'autres mesures seront nécessaires et la participation du plus grand nombre d'États possible à la réunion qui ramènera le processus à Ottawa, en décembre, sera un élément essentiel de ces efforts. Le Liechtenstein envisage de signer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production, et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction et s'engage à la ratifier le plus rapidement possible.

La création d'une cour criminelle internationale est un autre domaine dans lequel nous avons été en mesure de réaliser des progrès considérables l'année dernière et nous approchons de la date d'une conférence diplomatique au cours de laquelle le statut de cette cour sera adopté. Nous appuyons chaleureusement la création d'une cour criminelle internationale qui représentera un jalon dans l'histoire du

droit international et nous continuons de croire qu'elle doit être forte et indépendante pour pouvoir apporter une contribution efficace à la protection des droits de l'homme et au respect du droit international humanitaire. Il est de la plus haute importance que l'Assemblée générale convienne, à la présente session, des dates précises auxquelles auront lieu la conférence diplomatique et que sa décision permette la participation la plus importante possible des petits États qui attachent un intérêt particulier à cette question.

Il y a deux ans, nous avons adopté la Déclaration et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Des initiatives et des mesures ont été prises en vue de la mise en oeuvre de ces engagements. Le Gouvernement du Liechtenstein a depuis lors pris un certain nombre de mesures appropriées, tandis qu'un document complet contenant d'autres mesures plus détaillées est actuellement en cours de préparation.

Le rôle des femmes dans la diplomatie préventive et dans le maintien de la paix et l'absence persistante des femmes dans les négociations de paix préoccupent tout particulièrement ma délégation. La participation plus active des femmes au règlement des différends devrait être encouragée, car les femmes apportent des perspectives différentes et des démarches novatrices à la diplomatie préventive ainsi qu'au maintien de la paix. L'accès égal et la participation intégrale des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et dans les structures du pouvoir, y compris l'accomplissement de tâches difficiles, telles que représentantes spéciales du Secrétaire général, sont également importants dans le domaine de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité.

Il convient d'accorder une attention particulière à la situation des femmes dans les conflits armés, y compris des femmes réfugiées. Les femmes sont particulièrement vulnérables à la discrimination et aux violations des droits de l'homme, à la fois avant leur fuite et en tant que réfugiées. Dans le Plan d'action de Beijing, la nécessité d'assurer la protection, l'assistance et la formation des femmes réfugiées et des femmes déplacées est nettement reconnue.

Le Liechtenstein a présenté pour la première fois en 1991 une initiative sur le droit à l'autodétermination, dont le but ultime est de permettre aux États qui font face à des problèmes internes — que ces problèmes se posent entre le gouvernement central et les communautés ou entre des communautés au sein des États — de faire face à ces problèmes de façon pacifique et souple sur la base du droit international et grâce à un dialogue constructif. Depuis, nous avons consolidé et continué de mettre au point nos

idées, et nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont appuyés dans cette entreprise.

À la fin du mois d'octobre, le Programme de recherche du Liechtenstein sur l'autodétermination à la Woodrow Wilson School de l'Université de Princeton poursuivra sa série de conférences consacrées aux questions d'autonomie et d'auto-administration. Je voudrais de nouveau invier tout le monde à la prochaine conférence, qui aura lieu du 31 octobre au 1er novembre. Nous espérons que cette conférence permettra de mieux comprendre les questions complexes qui sont à la base de la notion d'autodétermination, qui a joué un rôle si important dans l'histoire de notre Organisation. Nous espérons que cette initiative pourra être une contribution positive aux activités futures de l'ONU.

Cependant, la capacité de l'ONU de relever les défis de l'avenir dépendra de nos décisions sur la réforme de l'Organisation, des décisions que nous devons prendre maintenant. Aujourd'hui, je voudrais renouveler l'attachement du Liechtenstein aux buts et principes de l'ONU. Nous sommes prêts à apporter notre contribution dans la mesure de nos moyens afin de ne pas laisser passer cette chance qui nous est donnée de rénover l'ONU.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Abuzed Omar Dorda.

**M. Dorda** (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit, tout d'abord, permis d'exprimer, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations à M. Oudovenko, à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu par la communauté internationale à son pays ami et reflète la confiance que les Membres de l'ONU font à sa capacité de s'acquitter de ces lourdes responsabilités.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la façon très efficace dont il a mené les travaux et les délibérations de la dernière session de l'Assemblée. En outre, je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon pays au Secrétaire général Kofi Annan pour les efforts inlassables qu'il a déployés depuis son accession à ce poste en vue de renforcer le rôle, l'efficacité et l'utilité de l'ONU.

Certains ont cru que la fin de la soi-disant guerre froide serait propice à la création de conditions favorables à des relations internationales équitables et saines fondées

sur le respect mutuel ainsi que sur une coopération fructueuse et constructive entre les communautés humaines. Néanmoins, ce que le Secrétaire général décrit à juste titre comme étant une période de «frénésie» n'a pas tardé à balayer cette hypothèse et à secouer plusieurs régions du monde. Cette frénésie est le résultat d'un nouveau système unipolaire où un seul pays occupe le sommet. Cette situation a encouragé ledit pays à continuer d'étendre son hégémonie, d'élargir l'espace et la portée de son agression et d'imposer ses conditions, puisqu'il ne s'occupe que de ses propres intérêts et ignore ceux des autres. Il a même lutté contre les intérêts de ses propres alliés. Ceux qui dénoncent cette situation et refusent d'obéir et de n'être fidèle qu'à Dieu ont été déclarés hors la loi.

La fin de la soi-disant guerre froide a privé le monde de l'équilibre des pouvoirs qui, dans le passé, a fourni une protection à tous les petits pays pauvres et faibles et a même profité à d'autres pays. La nécessité la plus importante sur la scène internationale aujourd'hui est d'oeuvrer sérieusement à instaurer une sorte d'équilibre international pour préserver le peu qui reste de l'indépendance et de la liberté de penser et d'agir des États, et inverser les effets négatifs de la période de frénésie, qui est encore présente, bien qu'elle se soit quelque peu affaiblie.

L'ONU a été manipulée par la seule superpuissance, qui siège au sommet, contre certains peuples, certains États et même contre des régions qui ont adhéré à cette Organisation pour bénéficier de la protection, de la sécurité, de la paix et de la coopération. Les États-Unis d'Amérique ont réussi à pousser le Conseil de sécurité à adopter des résolutions, en dehors de son domaine de compétence, contre ceux qui disaient «non» à l'hégémonie et à la tyrannie ou qui défendaient l'indépendance de leurs pays et leur droit de prendre des décisions libres et de faire des choix libres. Ces résolutions qui ont été adoptées à l'apogée d'une période de frénésie au début de cette décennie ont été faussement décrites comme étant conformes à la légalité internationale alors qu'en réalité, elles n'avaient aucune valeur juridique internationale. Elles ont été adoptées sous la pression et le recours à des menaces dirigées contre les capitales des États concernés en vue d'assurer la continuité de leur application.

Les paragraphes 102 et 103 du rapport du Secrétaire général sur le processus de réforme (A/51/950) montrent de façon claire et nette que non seulement ces résolutions n'ont aucune valeur juridique internationale mais qu'il faudrait en outre les revoir en vue de les annuler.

Une mondialisation qui n'a d'autre but que d'imposer les intérêts, la langue, la culture, les valeurs et les coutumes

de la seule et unique puissance se trouvant à la tête de tous les autres pays n'est pas la mondialisation. Cela revient à couronner cette puissance comme étant celle qui domine tous les pays du monde. Ceci est attesté par la grande contradiction qui existe entre les paroles et les actes. Les dirigeants de cette puissance prônent la libéralisation du commerce international, puis ils adoptent des lois pour imposer un embargo après l'autre sur le mouvement des biens et des capitaux contre les pays et les peuples qui veulent demeurer indépendants et libres de prendre leurs propres décisions. Ils punissent tous les pays du monde qui coopèrent avec cet État en appliquant leurs propres lois.

Le rapport publié aujourd'hui dans le *New York Times* au sujet d'une compagnie située dans un État allié des États-Unis qui coopère avec l'Iran, en est le meilleur exemple.

Ce sont eux qui imposent des résolutions d'embargo économique contre des pays et des peuples et qui contrôlent unilatéralement leur application. Et ce sont eux encore qui s'efforcent de désarmer des pays et de détruire de manière sélective les armes qu'ils possèdent, tout en ne permettant qu'à eux-mêmes et à leurs alliés, à l'exclusion de tous les autres, de fabriquer, de posséder et d'acquérir des armes. Ce sont eux qui fournissent de l'argent, des hommes, des techniques et du savoir-faire à un groupe choisi de pays pour leur permettre d'établir et de développer une industrie militaire capable de produire tous les types d'armes classiques et même des armes de destruction massive, et eux également qui enverraient si besoin leurs armées et leurs flottes pour combattre à leurs côtés.

Ils demandent que les droits de l'homme soient protégés tout en refusant de reconnaître ce droit aux autres, excepté à leurs propres citoyens. C'est le cas lorsqu'on refuse à des citoyens libyens le droit d'avoir un procès juste et neutre.

C'est ce même pays qui appelle à lutter contre le terrorisme, puis qui qualifie le terrorisme, l'autodéfense, la défense de l'honneur et la résistance contre l'occupant étranger. Il prône la démocratie et il aide et finance ceux qui s'opposent à la démocratie, en particulier si ceux qui sont arrivés au pouvoir n'acceptent pas que cette unique superpuissance exerce une influence dans leur pays.

Ces exemples qui illustrent la contradiction existant entre les paroles et les actes, entre la propagande et les politiques adoptées par cette même puissance ou ses décisions et ses lois, montrent clairement que l'appel à la mondialisation n'a pas pour objectif de répondre aux inté-

rêts du monde. En réalité, le monde n'en récolte que le nom.

Le continent africain, qui est considéré comme la région la moins développée du monde à la fin du XXe siècle, n'est en fait pas responsable de son retard. Un bref aperçu de l'histoire de ce continent et un examen minutieux de sa situation actuelle nous montrent immédiatement que tous les problèmes auxquels l'Afrique se heurte, qu'ils soient dus à l'instabilité politique dans certaines régions ou au sous-développement économique dans la plupart d'entre eux — sinon dans l'ensemble — des pays africains, sont causés par ceux qui ont colonisé les pays africains et qui ont tracé leurs frontières politiques.

Aucun pays africain n'a tracé ses propres frontières avec ses voisins. Ce sont les puissances coloniales qui les ont tracées en divisant des tribus et des communautés entre différents pays et qui ont ainsi dès le début planté les germes des tensions sociales qu'on observe actuellement dans plusieurs régions du continent. Ces actes délibérés ont été exécutés en vertu de l'infâme politique qui consiste à «diviser pour régner».

Non seulement ils ont tracé les frontières, mais ils ont en outre pillé les ressources naturelles qu'ils monopolisent à présent. Tout pays qui ose libérer ses ressources est rapidement cerné par les embargos. Ils utilisent toutes les institutions financières et économiques, y compris les prétendues organisations internationales, de telle sorte que ces pays sont privés de tout choix, si ce n'est de se plier aux conditions qui leur sont imposées ou de subir les conséquences qu'ils risquent d'avoir à subir en les affrontant. La responsabilité de ce qui s'est passé au cours de l'époque écoulée et de ce qui continue d'arriver sur notre continent africain, devrait être assumée par ceux qui en sont les premiers responsables.

Le slogan «l'Afrique doit s'aider elle-même», même s'il est en apparence innocent, prête à confusion, dans la mesure où il vise à éviter d'assumer la responsabilité des conséquences des actes de ceux qui ont planté les germes de tous ces malheurs dans un passé encore très proche. Les générations actuelles l'ont encore en mémoire. Ceux qui se soucient réellement de l'Afrique n'imposent pas des conditions pour lui venir en aide. L'Afrique est disposée à coopérer avec ceux qui souhaitent l'aider, mais elle ne peut pas accepter de traiter avec ceux qui lui imposent des conditions.

Mon pays approuve la position présentée par S. E. M. Robert Mugabe, Président du Zimbabwe et Président en

exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à l'Assemblée générale et à la réunion du Conseil de sécurité qui était consacrée à l'Afrique. C'est la position de toute l'Afrique et de tous les Africains. Du haut de cette tribune, je lui rends hommage et je confirme ce qu'il a dit : l'Afrique ne demande la charité à personne.

Nous appelons instamment ceux qui souhaitent devenir membres permanents du Conseil de sécurité à penser à l'Afrique à tout moment et non pas seulement lorsqu'ils auront besoin des votes des pays africains à l'Assemblée générale pour les aider à occuper des postes et des sièges dans différents conseils et comités. Nous les invitons, eux et les autres, à réexaminer les normes et critères régissant leurs relations avec les pays africains avant qu'il ne soit trop tard.

Je souhaite rappeler ce qu'a dit un dirigeant africain. Il y a 15 ans, son pays avait besoin d'exporter une tonne de cacao pour importer un tracteur; à présent, il lui faut exporter 12 tonnes de cacao pour pouvoir importer le même tracteur. Cette augmentation astronomique des prix des produits manufacturés par rapport à ceux des matières premières en l'espace de 15 ans contient la réponse à toutes les questions que l'on se pose au sujet des relations des autres pays avec l'Afrique dans divers domaines. Cet exemple, à lui seul, explique certaines des causes des difficultés auxquelles se heurtent plusieurs pays africains à différents niveaux.

Voici ce que nous avons à dire aux colonialistes, anciens et nouveaux : laissez l'Afrique en paix et l'Afrique saura s'aider elle-même.

Ce que nous avons toujours affirmé en ce qui concerne la question palestinienne s'est révélé évident pour tous. Chacun, ici, a été témoin ou a entendu parler des pratiques des autorités d'occupation israéliennes en Palestine et dans d'autres territoires occupés, du Golan au Sud-Liban ou, plutôt, dans tout le Liban. Le Conseil de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner la situation dans ces territoires mais ces réunions ont tourné court en raison du veto américain. L'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur la question. Qu'en est-il ressorti? Rien. Cela explique ce à quoi la région doit faire face aujourd'hui et que ce qui se prépare en ce moment est encore plus dangereux que la situation actuelle.

Le martyr du peuple iraquien ne se limite pas à la faim et à la mort; ce peuple souffre d'un mal plus grave que la faim et de plus dangereux que la mort. On sait que certains citoyens irakiens ont dû vendre certains de leurs

organes, tels que leurs reins, afin de pouvoir nourrir leurs enfants pendant quelque temps. Quel genre de droit international peut justifier l'application continue de sanctions qui aboutissent à ce genre de situation? Comment peut-on accepter aujourd'hui les revendications de ceux qui parlent volontiers des droits de l'homme alors qu'ils n'appliquent ces derniers que pour servir leurs objectifs politiques? Comment dès lors est-il possible de permettre la division de l'Iraq et la violation de l'inviolabilité de ses frontières et de son territoire par des étrangers et leurs forces armées? L'Organisation est responsable de la situation actuelle car elle a créé les conditions qui y ont conduit et a permis d'arriver à ce qui se produit en ce moment en Iraq. Il est maintenant de la responsabilité de l'ONU de redresser une situation qu'elle a générée.

Mon pays est riverain de la Méditerranée et dispose d'un littoral de près de 2 000 kilomètres. C'est pourquoi nous souhaitons vivement voir la Méditerranée devenir une oasis de paix et de coopération pour les États riverains. Cependant cela est impossible en raison de la présence de bases militaires étrangères et de flottes étrangères qui menacent la stabilité de la région et constituent une source permanente de danger. Cette présence fait l'objet de notre préoccupation constante car la moitié de notre population a été sacrifiée sur l'autel de la liberté. Trois fois par an nous célébrons les anniversaires marquant l'évacuation de troupes étrangères de notre pays. La paix, la stabilité et la coopération dans la région méditerranéenne ne seront possibles que lorsque les bases militaires étrangères auront été éliminées, lorsque les flottes étrangères se seront retirées des eaux de la Méditerranée.

Mon pays, comme les autres pays en développement, se félicite des conventions internationales visant à interdire et à éliminer les armes de destruction massive. Nous pensons qu'il y va de l'intérêt de toute l'humanité. Néanmoins, la reprise d'essais nucléaires, quels qu'en soient les prétextes, est pour nous une vive déception car ils constituent une violation des conventions internationales conclues dans ce domaine. La possession d'armes nucléaires par Tel-Aviv pose une menace directe dans tout l'est de la région en exposant cette région à des dangers constants et à l'instabilité.

Sans l'appui technique et financier et sans les experts et les savants qui en font partie intégrante, ces armes n'auraient pas pu être fabriquées dans la région. Chacun sait — et cela a été dit — qu'il est actuellement procédé à des essais sur des missiles de grande portée qui pourraient servir de vecteurs à ces armes de destruction massive et leur permettre d'atteindre leurs cibles en terre arabe et musulmane. Des essais sont également réalisés sur des missiles

antimissile. Cela fait partie de la coopération stratégique entre Washington et Tel-Aviv.

En revanche, toutes les armes iraqiennes ont été détruites. Des préparatifs sont actuellement en cours pour détruire toutes les armes des Arabes et des musulmans, qui demeurent impuissants et dont les territoires sont occupés. Des alliances sont forgées pour encercler les Arabes et les musulmans, les empêcher de devenir puissants et pour qu'ainsi ils fournissent à Washington leur pétrole, leur gaz et leurs marchés.

Telle est la vérité, même si pour nous, Arabes et musulmans, cette vérité est dure à entendre. Mon pays voudrait attirer l'attention sur les sources réelles de danger — il ne s'agit certes pas de fictions — c'est-à-dire ceux qui fabriquent des causes et des prétextes pour justifier la destruction et la recolonisation du reste du monde.

Ce n'est ni la Libye, ni la Syrie, ni l'Iraq, ni l'Iran, ni le Soudan qui constituent une menace quelle qu'elle soit à la sécurité de la région ou à la sécurité et à la paix du monde. Le danger réel pour la paix et la sécurité internationales se trouve à Washington et à Tel-Aviv et chez ceux qui les imitent. Washington et Tel-Aviv détiennent et fabriquent des armes de destruction massive. Washington les fabrique et les exporte, alors que les pays dont j'ai parlé ne fabriquent aucune arme et, qui plus est, l'Amérique les empêche d'en importer. L'Amérique a imposé un embargo international sur les armes à destination de ces pays. Elle a détruit des armes iraqiennes et, maintenant, elle se prépare à détruire les armes classiques et même obsolètes détenues par d'autres.

Telle est la loi appliquée par les États-Unis à l'encontre des pays qui ne lui obéissent pas. C'est pourquoi ils ont été qualifiés de «fourbes». Telle est la forme ancienne et nouvelle de discrimination. Telle est la plus récente manifestation d'antisémitisme.

Nous demandons que la région arabe de l'est soit exempte des armes de destruction massive détenues par Tel-Aviv. Les usines qui fabriquent ces armes devraient être soumises à des sauvegardes et à des contrôles internationaux. Nous demandons également que des enquêtes soient faites en ce qui concerne l'appui financier et technique qui permet à Tel-Aviv de produire ces armes. Nous devons sanctionner cet appui ainsi que ceux qui le fournissent. Les accords de coopération stratégique militaire entre Washington et Tel-Aviv sont des instruments néfastes qui menacent l'ensemble de la région et ses peuples. Cette situation prouve à l'évidence les réelles intentions des États-Unis à

l'égard de la région et de ses populations, malgré les allégations et arguments de ce pays en faveur du désarmement.

Nous soulevons ces questions pour montrer à tous à quel degré d'injustice nous avons été soumis et à quel point les États-Unis d'Amérique leurent le monde entier.

Les États-Unis disposaient de cinq bases militaires dans mon pays. Ils avaient monopolisé la production et l'exportation de pétrole et de gaz libyens. Le Royaume-Uni possédait, lui aussi, un certain nombre de bases militaires en Libye. Par l'intermédiaire de sa propre compagnie, British Petroleum, ce pays produisait et exportait également notre pétrole.

Avec l'avènement de la révolution du 1er septembre 1969, la Libye a immédiatement fait évacuer les bases militaires dont disposaient ces deux pays et, plus tard, a libéré sa richesse pétrolière détenue par leurs compagnies.

Néanmoins, avec l'avènement de la nouvelle situation internationale, que le Secrétaire général a justement qualifiée de période frénétique, ces deux pays qui ont été boutés hors de la Libye ont pensé que le moment était, une fois de plus, propice pour remettre la main sur les 2 000 kilomètres de côtes libyennes, adjacentes des trois vieux continents d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Ils ont pensé que le moment était venu de reprendre le contrôle sur le pétrole, le gaz et les marchés de mon pays ainsi que sur les marchés des pays voisins. Une fois terminée la guerre du Golfe, ils ont tourné leurs yeux vers la Libye. Néanmoins ces deux pays n'ont pu trouver de prétexte pour réaliser leur ambition de revenir en Libye. Ils ont néanmoins eu recours à des arguments fallacieux connus plus tard sous le nom d'affaire Lockerbie.

Mais quelle est la vérité au sujet de Lockerbie? En résumé, voici comment la situation se présente vraiment. Premièrement, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni savent plus que quiconque, que la Libye n'a rien à voir avec cet accident tragique et regrettable.

Deuxièmement, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni affirment que deux Libyens ont placé une bombe à retardement dans un sac à bord du vol de Maltese Airlines, en partance de Malte, et que le sac en question était un bagage non accompagné. Ils affirment que ce même sac, qui n'était pas accompagné, a été transféré à l'aéroport de Francfort de l'avion de Maltese Airlines vers un avion américain en partance pour Londres. Une fois de plus, disent-ils, ce même sac a été transféré à l'aéroport de Londres d'un avion parti de Francfort vers le vol 103 de la

Pan American Airlines, qui plus tard a décollé de Londres pour exploser au-dessus de Lockerbie, en Écosse.

Les membres de l'Assemblée peuvent-ils imaginer comment un bagage non accompagné peut de lui-même passer d'un avion à l'autre et d'un aéroport à un autre avec tant de précision?

Troisièmement, le Gouvernement maltais a fait une enquête sur la question et a découvert qu'il n'y avait pas de bagages non accompagnés sur le vol en question. Malte a annoncé les résultats de son enquête à l'époque.

Quatrièmement, les autorités allemandes compétentes ont fait à leur tour une enquête sur cette affaire et n'ont rien trouvé qui puisse corroborer l'histoire du sac.

Cinquièmement, dans tous les cas, mon pays, en dépit des objectifs connus des auteurs de l'accusation, a pris cette accusation au sérieux et avec pragmatisme. Nous avons fait savoir à toutes les parties intéressées que nous avons commencé à appliquer les dispositions de la Convention de Montréal de 1971 relative à la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile. Les autorités légales libyennes ont commencé à exercer leurs attributions judiciaires conformément à cette Convention.

Sixièmement, mon pays a demandé aux deux pays intéressés de communiquer aux autorités légales libyennes les résultats de leurs enquêtes, afin qu'ils puissent être utilisés pour notre propre enquête. Cette requête a été rejetée.

Septièmement, mon pays a demandé aux deux pays de dépêcher des enquêteurs en Libye pour participer à l'enquête. Là encore, ils ont refusé.

Huitièmement, mon pays a proposé d'envoyer ses propres fonctionnaires judiciaires pour rencontrer les autorités compétentes aux États-Unis et au Royaume-Uni, afin de consulter le dossier sur la question. On a refusé cette offre.

Neuvièmement, la Libye a également proposé qu'une ou plusieurs parties neutres fassent une enquête. Les deux pays ont refusé cette offre.

Dixièmement, une fois de plus, mon pays a proposé que les Nations Unies procèdent à une enquête. Cette proposition a été rejetée.

Onzièmement, dans une lettre adressée au Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni et au Secrétaire d'État des États-Unis par le Secrétaire aux affaires étrangères, mon

pays a demandé que l'on fasse valoir l'article 14 de la Convention de Montréal de 1971. Cela a été refusé.

Douzièmement, la Libye a proposé de saisir la Cour internationale de Justice du cas. Cette requête a été rejetée par les deux parties. Lorsque mon pays a saisi unilatéralement la Cour internationale de Justice de l'affaire, les parties intéressées ont immédiatement fait de cette affaire juridique une question politique, en saisissant le Conseil de sécurité de la question. Il s'agit là d'un cas où le Conseil de sécurité examine une question concernant deux ressortissants d'un pays, et cela dure depuis cinq ans. Ainsi, il s'agit d'empêcher que la Cour internationale de Justice se prononce sur le cas, du fait même que le Conseil de sécurité en avait déjà été saisi, et ce, malgré le fait que la Libye avait déjà eu recours à la Cour internationale de Justice avant que les États intéressés aient présenté le cas au Conseil de sécurité.

Voilà comment cette question juridique a été politisée. Quand cela est-il arrivé? Au moment culminant de la période de «frénésie», le 21 janvier 1992. À ce moment-là, personne ne pouvait tenir tête aux États-Unis d'Amérique. Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité, sous l'influence de pressions bien connues et reconnues, a adopté la résolution 731 (1992), qui ne stipulait aucune extradition des suspects mais qui demandait de satisfaire les requêtes des pays intéressés. Je le répète, la résolution ne prévoit aucune extradition des suspects.

Treizièmement, mon pays a respecté, dans l'esprit et la lettre, les dispositions de la résolution, en coopérant avec le Royaume-Uni sur la question de l'Armée républicaine irlandaise; nous avons également satisfait à toutes les demandes du juge français qui procédait à une enquête. Qui plus est, nous avons convenu de la tenue d'un procès pour les deux suspects libyens, mais devant un tribunal juste et neutre.

Quatorzièmement, l'objectif des États-Unis et du Royaume-Uni n'a jamais été de découvrir le véritable coupable de cet accident aérien regrettable et tragique. Ils savent déjà qui est le responsable. Leur objectif réel a été

d'utiliser toute la question, notamment le sang humain qui a été versé, pour parvenir à leurs propres objectifs politiques que nous avons déjà évoqués. Pour ce faire, ils ont exploité une fois de plus le Conseil de sécurité en le poussant à adopter la résolution 748 (1992), qui impose un embargo quasi-total sur la Libye et sur ses relations avec le reste du monde. Le Conseil a également adopté la résolution 883 (1993), qui complète la résolution précédente.

Quinzièmement, face à toute cette intransigeance et à toute cette arrogance, et lorsque toutes les initiatives et les tentatives de médiation n'ont pas permis de convaincre les deux parties intéressées de choisir le dialogue et la négociation, et comme elles avaient unilatéralement rompu leurs relations diplomatiques avec mon pays et parce que mon pays ne dispose d'aucun traité d'extradition avec l'un ou l'autre des deux pays, nous avons eu recours à des organisations régionales et internationales. Aujourd'hui, nous voudrions déclarer officiellement, comme d'habitude, notre profonde reconnaissance envers ces organisations qui nous ont soutenus et qui se sont rangées du côté de ce qui est juste. Je rappellerai à l'Assemblée que ces organisations représentent plus des deux tiers de la communauté internationale.

Nous nous empressons de confirmer que le troisième tiers n'est pas contre nous; ces pays ne sont simplement pas membres de ces organisations. La Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non-alignés ont tous appuyé mon pays et loué la souplesse de mon pays dans la gestion de cette question et les initiatives positives qu'il a proposées.

Seizièmement, lors du Sommet de Harare qu'a présidé le Président Robert Mugabe la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont proposé que le procès des deux suspects se déroule dans un pays tiers neutre à déterminer par le Conseil de sécurité; que les deux suspects soient jugés par des juges écossais, au titre du droit écossais, au siège de la Cour internationale de Justice à La Haye; ou qu'un tribunal pénal spécial soit créé pour juger les deux suspects au siège de la Cour internationale de Justice à La Haye.

Dix-septièmement, le Secrétaire général de la Ligue arabe et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine se sont rendus au Siège de l'Organisation des Nations Unies avec les résolutions adoptées par leurs organisations respectives, résolutions qui ont été appuyées par l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non-alignés. Ils ont soumis ces résolutions au

Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité et aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Quelle a été la réaction des États-Unis et du Royaume-Uni? Les deux pays ont rejeté ces demandes présentées par les autres membres du Conseil et ont utilisé le mécanisme de travail du Conseil que l'on appelle le consensus pour rejeter toutes les propositions présentées par leurs Majestés et leurs Excellences, Présidents de ces pays. Ceci a naturellement constitué un véritable choc pour les deux organisations régionales et les pays représentés, qui ont été totalement ignorés.

Dix-huitièmement, le 25 septembre de cette année, au cours de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique, toute la réunion a été consacrée à l'examen de la question, présentée par S. E. le Président Robert Mugabe, Président du Zimbabwe, et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je lui exprime, de nouveau et au nom de mon gouvernement et de mon peuple, ma reconnaissance car il a défendu honorablement la cause de l'Afrique et évoqué les questions africaines, en particulier celle de mon pays.

Cette dernière a été également soulevée par M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, et par la plupart des ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil. Nous leur exprimons notre reconnaissance et nous souhaitons dire que leur appui n'aurait jamais été si évident si nous avions tort.

Dix-neuvièmement, il y a environ une semaine, le Conseil de la Ligue des États arabes a décidé de demander aux États arabes d'alléger certains effets des sanctions imposées contre mon pays. Nous remercions le Conseil et tous nos frères; nous comprenons qu'il s'agit là de leur part d'une mesure dans la bonne direction et d'une réaction très modérée, en regard du fait d'avoir été ignorés au mois de juillet dernier.

Nous demandons justice. Les membres du Conseil de sécurité ne sont pas contre nous. Ils ont dit, au cours des réunions que nous avons eues avec eux, que notre problème se pose avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Ceci veut dire que nous avons un différend avec le juge. Comment quelqu'un peut-il s'attendre à ce que le Conseil de sécurité puisse résoudre le problème alors que nos adversaires sont membres permanents du Conseil de sécurité et détiennent le droit de veto? Comment peut-on demander, dans ces conditions, au Conseil de régler le problème?

Une fois de plus, c'est avec les États-Unis et le Royaume-Uni que nous avons un problème. Nous n'avons

aucun problème avec le Conseil de sécurité et ce dernier n'a aucun problème avec nous. Si les deux pays intéressés avaient accepté les propositions des organisations régionales et internationales et s'ils avaient fait preuve de respect à l'égard des États membres de ces organisations, de leurs dirigeants et de leurs représentants, le Conseil de sécurité n'aurait pas hésité un seul instant à accepter ces propositions. C'est ce que nous ont dit les autres membres du Conseil de sécurité. Nous ne nous contentons pas de faire des affirmations non fondées.

Mon pays demande à tous les membres de l'Assemblée d'intervenir pour que nous puissions trouver une solution pacifique à ce différend, une solution permettant d'accélérer le procès des deux suspects devant un tribunal juste et équitable, dans un climat libre de toute condamnation préalable des deux suspects, dans un lieu accepté et décidé par le Conseil.

Les avocats écossais et américains des deux suspects leur ont conseillé de ne pas accepter un procès devant un tribunal en Écosse ou aux États-Unis. Pourquoi? En raison des campagnes intensives dans les médias et des déclarations de responsables des deux pays qui ont créé un tel climat que l'opinion publique les a condamnés d'avance. Ceci n'est pas conforme aux droits de l'homme qui exigent qu'on les juge au cours d'un procès équitable. Le fait que le Gouvernement fédéral américain ait accordé à Timothy McVeigh, dans l'explosion d'Oklahoma, le droit de changer le lieu de déroulement de son procès d'Oklahoma vers un autre État, le Colorado, montre que l'on respecte les droits de l'homme dans ce cas. Ce respect ne doit pas se limiter aux citoyens américains. Les droits de l'homme doivent être à la portée de tous, quelle que soit la nationalité. On ne peut les accorder à certains et les refuser à d'autres.

Mon pays, à différents niveaux de responsabilité, a condamné systématiquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Il a affirmé être étranger à toutes les pratiques terroristes, et a demandé au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité, à diverses reprises, d'envoyer une commission ou des envoyés pour vérifier nos affirmations sur le terrain, en Libye.

Néanmoins, les objections des États-Unis ayant empêché le Secrétariat et le Conseil de sécurité de répondre favorablement à notre demande sont l'une des raisons principales qui font que nous avons des soupçons sur les véritables intentions des États-Unis à l'égard de notre pays. Cette situation a également révélé les objectifs politiques des États-Unis, qui n'ont pas hésité à verser du sang humain pour les réaliser.

Nous demandons à la communauté internationale, représentée dans cette auguste assemblée, d'oeuvrer afin de trouver une solution aussi rapide que possible.

Les États-Unis, en refusant le règlement de cette question secondaire, à savoir le terrorisme, cherchent à atteindre leurs objectifs déjà mentionnés. Pourtant, chacun sait que les États-Unis sont ceux qui ont commis des actes terroristes, plus d'une fois, contre mon pays en utilisant leur flotte et leurs avions. Le pire de ces actes a été l'attaque barbare, la nuit du 15 avril 1986, lancée contre la résidence du dirigeant frère, son bureau et d'autres quartiers résidentiels à Tripoli et Benghazi. Cette attaque a provoqué la mort de dizaines d'enfants, de femmes et de vieillards qui ont été surpris dans leur sommeil, à 2 heures du matin, heure locale. Les États-Unis ne peuvent pas présenter un seul élément de preuve à l'appui de leurs affirmations en ce qui concerne le soi-disant terrorisme libyen alors que la Libye a des dizaines d'éléments de preuve qui montrent que les États-Unis ont pratiqué le terrorisme d'État.

L'attaque du 15 avril 1986 n'est pas un simple soupçon alors que dans le cas des citoyens soupçonnés par les États-Unis, il ne s'agit que de cela. L'attaque du 15 avril 1986 est un crime réel et ses conséquences sont encore visibles aujourd'hui dans les tombes des martyrs, dans les vestiges des immeubles. On y voit les traces de roquettes et de bombes. Si tout cela se trouve à Tripoli et à Benghazi, moi qui suis ici, je peux donner à l'Assemblée la preuve du terrorisme américain car, sur mon visage, sur ma tête et d'autres parties de mon corps couvertes par mes vêtements, j'ai des cicatrices suite à une bombe lancée d'un avion américain sur ma maison, dans la nuit du 15 avril 1986. Mon jeune fils, qui avait moins de 10 ans à l'époque a été blessé. Je ne suis pas simplement représentant de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, mais j'apporte une preuve du terrorisme d'État des États-Unis contre mon pays.

Nous, qui avons été personnellement victimes du raid américain, avons eu recours au système judiciaire américain ici, aux États-Unis, et avons intenté un procès auprès d'un tribunal américain. En dépit de toutes les preuves en notre faveur, le système judiciaire américain a rejeté notre cas. Cette expérience négative avec la justice américaine découragerait qui que ce soit d'accepter d'être jugé par un tel système, en particulier si la partie adverse est le Gouvernement américain. J'ai personnellement intenté un procès avec l'aide d'avocats américains. Ma maison est détruite et effacée des cartes de Tripoli. J'ai des cicatrices au visage et malgré cela, mon procès a été rejeté. Et maintenant, il

faudrait que nous ayons confiance en la justice américaine, que nos citoyens soient jugés par elle.

Nous ne pouvons oublier ce crime. Nous demanderons toujours que ceux qui ont décidé, organisé et mis en oeuvre cette attaque comparaissent devant les tribunaux libyens compétents. Le crime a été perpétré dans mon pays. On dit qu'un crime a eu lieu en Écosse? Très bien. Mais un autre crime a eu lieu à Tripoli et à Benghazi. Leurs ressortissants sont-ils, eux, considérés comme citoyens et pas nous? Nous sommes aussi des citoyens de notre propre État-nation. Ils ont peut-être de simples doutes, mais nous avons des faits, et non des soupçons, qui ont été montrés sur les écrans aux États-Unis.

Nous pensons que la réforme de l'ONU est d'une importance cruciale pour nous. Néanmoins, cette réforme ne peut donner les meilleurs résultats sans un redressement de la situation financière de l'Organisation et, surtout, sans que les États Membres s'acquittent de leurs contributions. Le fait que les États-Unis ont négligé leurs engagements envers les Nations Unies en ne versant pas leur contribution au budget est la cause de la crise financière dont l'Organisation souffre depuis des années. Si l'on veut réformer l'ONU, cet État doit s'acquitter de tous ses arriérés sans condition et promettre de s'acquitter de ses obligations à l'avenir, ponctuellement et sans exercer de pressions visant à faire de l'Organisation un otage de la volonté et des politiques de ce pays.

Nous savons que cet État exerce actuellement une pression sur certains membres de l'Assemblée générale pour qu'ils compensent la diminution de 5 % de sa contribution. Nous savons également que rien n'a encore été décidé en ce qui concerne une réévaluation des quotes-parts. C'est ce qu'on appelle avoir la main mise sur ce monde unipolaire. C'est ce contre quoi nous vous avertissons. Nous ne l'aurions pas su si nous ne l'avions pas appris de ceux sur qui il est fait pression pour payer les 5 % supplémentaires. Le fait qu'ils nous ont informé de la chose, nous les Libyens, montre clairement leur mécontentement et leur refus. Ils ne peuvent dire non, mais nous le pouvons.

Dans le cadre du processus de réforme, il est essentiel de procéder à un examen complet de la situation du Conseil de sécurité. Grâce à notre expérience du Conseil de sécurité — expérience que j'ai abordée précédemment — nous

savons et comprenons à quel point il est important et nécessaire de réformer le Conseil de sécurité et de l'élargir. Nous pensons que la réforme doit d'abord se concentrer sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil — ses mécanismes — de sorte à empêcher qu'un pays à lui seul ne fasse obstacle aux travaux du Conseil ou les rend sans intérêt.

Mon pays, qui, il y a 25 ans, avait revendiqué l'abrogation du droit de veto, voudrait insister sur le fait que toute réforme du Conseil de sécurité qui n'abrogerait pas le droit de veto n'aurait aucun sens. Il n'y a plus aucune raison objective ou historique de maintenir ce droit. Il n'est pas justifié, que ce soit au titre de normes de droit, de justice et d'égalité, voire au titre des normes de démocratie, en faveur de laquelle certains pays font de grandes déclarations. En même temps, nous croyons que le processus de réforme ne servira à rien s'il ne tient pas compte des intérêts de tous les pays et peuples.

C'est pourquoi mon pays donnera son appui à toute initiative visant à corriger l'actuel déséquilibre de la représentation au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'adhérer aux propositions du Mouvement des pays non alignés, qui se fondent sur l'égalité pleine et souveraine entre États; s'efforcent d'appliquer le principe de la répartition géographique équitable; et répondent aux exigences des pays en développement, qui représentent la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale est l'organe de l'ONU qui incarne véritablement la nature universelle et démocratique de cette organisation internationale. Puisque c'est la seule institution intergouvernementale dotée d'un mandat lui permettant de traiter toute question ou tout sujet conformément aux dispositions de la Charte, y compris le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Libye souhaite attirer l'attention sur les nombreux appels répétés en faveur d'une redynamisation de l'Assemblée générale et d'un renforcement de ses pouvoirs en vue d'accroître son efficacité pour ce qui est de relever les défis en perpétuel changement auxquels la communauté internationale doit faire face.

Enfin, je voudrais présenter mes excuses pour avoir occupé une si grande partie du temps de l'Assemblée.

*La séance est levée à 13 h 15.*